



Septembre 2020

# Compétitivité de l'industrie du textile



© AdobeStock.com

Analyse clôturée le 15 septembre 2020.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

-   0800 120 33 (numéro gratuit)
-   SPFEco
-   @spfeconomie
-   [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)
-   [instagram.com/spfec0](https://www.instagram.com/spfec0)
-   [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)
-   [economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)

**Éditeur responsable :**

Regis Massant  
Président a.i. du Comité de direction  
Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

280-20

# Table des matières

Executive summary.....	4
Introduction.....	6
1. Compétitivité sectorielle.....	8
1.1. Performances.....	8
1.1.1. Production industrielle.....	8
1.1.2. Valeur ajoutée.....	10
1.1.3. Chiffre d'affaires.....	12
1.1.4. Santé financière.....	15
1.2. Demande.....	17
1.2.1. Commerce extérieur.....	17
1.2.2. Exportation.....	18
1.2.3. Avantage comparatif révélé (ACR).....	20
1.2.4. Commerce en valeur ajoutée.....	22
1.2.5. Interactions avec d'autres secteurs.....	24
1.2.6. Débouchés.....	25
1.3. Ressources.....	25
1.3.1. Emploi.....	25
1.3.2. Capital (FBCF, R&D, innovation).....	27
1.3.3. Décomposition de la croissance de la productivité du travail.....	29
1.3.4. Coût salarial horaire et productivité réelle.....	30
1.3.5. Structure des coûts.....	32
1.4. Environnement.....	33
1.4.1. Fonctionnement du marché.....	33
1.4.2. Démographie des entreprises.....	35
1.4.3. Économie durable.....	37
1.4.4. Règlementation.....	39
2. Analyse SWOT.....	41
2.1. Forces.....	41
2.2. Faiblesses.....	41
2.3. Opportunités.....	41
2.4. Menaces.....	42
Annexe.....	43
Liste des concepts.....	43
Liste des graphiques.....	45
Liste des tableaux.....	45
Liste des figures.....	46

## Executive summary

Les performances sectorielles en termes de compétitivité peuvent varier considérablement. Dès lors, le SPF Economie se penche également sur la compétitivité sectorielle, en complément du Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge publié annuellement.

Le secteur des industries du textile (C13) a été sélectionné pour cette analyse sectorielle en raison de ses résultats décevants par rapport à l'ensemble du secteur du textile dans la zone euro, mais aussi pour son importance dans l'économie belge et sa forte orientation vers l'étranger.

Le secteur de la fabrication du textile comporte 4 grands sous-secteurs : la préparation de fibres textiles et filature (13.1), le tissage (13.2), l'ennoblissement textile (13.3) et la fabrication d'autres textiles (13.9). Ce dernier est le plus grand sous-secteur en plus d'être très varié. En effet, il comprend : la fabrication d'étoffes à mailles (13.91), la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (13.92), la fabrication de tapis et de moquettes (13.93), la fabrication de ficelles, de cordes et de filets (13.94), la fabrication de non-tissés, sauf habillement (13.95), la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (13.96) et la fabrication d'autres textiles n.c.a. (13.99).

La position du secteur belge du textile sur le marché européen s'est affaiblie ces dernières années : la part belge que constitue la fabrication de textiles, de vêtements, de cuir et de produits du cuir (C13-15) dans la valeur ajoutée de l'UE (hors Royaume-Uni) a diminué de -0,7 point de pourcentage sur 10 ans pour atteindre 2,1 % en 2017. Cela indique une détérioration de la compétitivité globale. En outre, l'analyse de la position concurrentielle de notre pays permet de distinguer la compétitivité externe et la compétitivité interne. D'un côté, la part importante mais déclinante des exportations belges dans les exportations européennes totales indique une bonne compétitivité externe de notre pays. De l'autre, les résultats en matière de compétitivité interne apparaissent moins favorables : les trois quarts de la demande intérieure de la Belgique pour les secteurs C13-15 (c'est-à-dire non seulement le textile, mais aussi l'habillement et le cuir) sont couverts par des importations, au détriment de la production domestique. Néanmoins, le secteur du textile (C13) en lui-même occupe une position forte vis-à-vis du reste du monde avec un taux de pénétration plus limité des importations.

Le secteur a beaucoup souffert pendant et après la crise économique et financière. La valeur ajoutée des C13-15 a diminué annuellement en moyenne de -10,5 % entre 2007 et 2012 et de -3 % au cours de la période 2012-2018. La demande étrangère pour le textile, l'habillement, le cuir et les produits du cuir est forte : 2/3 de la production nationale sont exportés. En tant que troisième exportateur européen de textiles (source : Comext), notre pays a su, par le passé, développer une image forte en termes de qualité, en se spécialisant dans le secteur du textile et plus particulièrement dans la fabrication de textiles techniques. Notre pays a initialement affiché une balance commerciale en valeur ajoutée excédentaire de 244 millions d'US\$ en 2005 avant de devenir déficitaire de 799 millions d'US\$ en 2015. Ce résultat négatif est imputable à la très grande influence des produits chinois sur le marché belge et mondial du textile. Aussi, l'indicateur sur l'origine du contenu en valeur ajoutée de la demande finale belge montre que la Chine a le plus contribué à la valeur ajoutée de la production de textile belge, avec une part de 24 %.

Le secteur du textile et de l'habillement a enregistré quelques résultats positifs. Le taux d'investissement dans les secteurs C13-15 est relativement élevé en Belgique (20 % en 2018) par rapport aux pays voisins. En outre, les dépenses de R&D augmentent depuis 2012. De plus, la Belgique a affiché la deuxième meilleure performance des pays de comparaison pour l'innovation de procédé au sein des entreprises du secteur de textile (soit 70,7 % des entreprises en 2016, +49,2 points de pourcentage par rapport à l'enquête de 2014).

Malheureusement, le secteur a également enregistré des performances décevantes. La population des entreprises s'est réduite en raison de la fermeture de nombreuses entreprises. L'emploi a également diminué en raison des fermetures d'usines, de la concurrence étrangère et de l'automatisation. Il est important que le secteur s'attaque à ses faiblesses (en raison de la baisse de la productivité, les coûts unitaires de la main-d'œuvre ont augmenté ces dernières années en Belgique alors qu'ils ont diminué dans les pays voisins) et qu'il traite les menaces dans son environnement afin de renverser la tendance. Par exemple, le secteur doit répondre aux pressions sur les prix provenant de l'étranger, mais aussi à l'impact des barrières commerciales et du Brexit

(le Royaume-Uni est un marché important pour le textile belge). Le secteur doit également saisir les nouvelles opportunités et faire face aux nouveaux défis, tant en termes d'innovations de produits que de procédés.

## Introduction

Les performances sectorielles en termes de compétitivité peuvent varier considérablement. Dès lors, en plus du *Tableau de bord de la compétitivité belge* qu'il publie chaque année et qui analyse les performances de l'économie belge dans sa totalité, le SPF Economie prête également attention à la compétitivité par secteur en comparant les résultats des secteurs belges avec ceux des principaux partenaires commerciaux.

Le secteur des industries du textile (C13)<sup>1</sup> a été sélectionné pour cette analyse sectorielle en raison de ses résultats décevants par rapport à l'ensemble du secteur du textile dans la zone euro, mais aussi pour son importance dans l'économie belge et sa forte orientation vers l'étranger.

Le secteur de la fabrication de textile est repris dans la nomenclature NACE sous le code 13. Les activités du secteur C13 sont réparties dans les sous-secteurs suivants : la préparation de fibres textiles et filature (13.1), le tissage (13.2), l'ennoblissement textile (13.3) et la fabrication d'autres textiles (13.9). Ce dernier est très varié et est constitué de différentes catégories telles que la fabrication d'étoffes à mailles (13.91), la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (13.92), la fabrication de tapis et de moquettes (13.93), la fabrication de ficelles, de cordes et de filets (13.94), la fabrication de non-tissés, sauf habillement (13.95), la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (13.96), la fabrication d'autres textiles n.c.a. (13.99).

Dans les comptes nationaux, les secteurs C13, C14 et C15 sont rassemblés sous le code commun C13-15 fabrication de textiles, de vêtements, de cuir et de produits du cuir. En 2018, ces secteurs ont représenté 2,4% de la valeur ajoutées de l'industrie manufacturière. Ce secteur occupe une place moins importante dans les pays voisins. L'Italie et l'Espagne sont les deux acteurs les plus importants du marché du textile et de l'habillement en Europe.

La Belgique est le 11<sup>e</sup> pays exportateur de textile dans le monde (avec une part relative de 2,1 %) et le 3<sup>e</sup> exportateur de textile au niveau européen en 2019 (avec une part relative de 8,2 % dans le total des exportations européennes de textile). Des pertes de parts de marché ont cependant été enregistrées par rapport à 2010, la position relative de nos exportations s'étant détériorée de 1,6 point de pourcentage. Notre pays a essentiellement exporté à destination de l'Union européenne, à savoir vers la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Au niveau extra-UE, les principales destinations du textile belge ont été la Chine, les États-Unis et la Tunisie.

L'indice de l'avantage comparatif révélé pointe les groupes de produits pour lesquels notre pays est spécialisé, à savoir les fibres textiles végétales, non filées (8,683), les revêtements de sol, etc. (4,235) et les autres fibres synthétiques ou artificielles adaptées au filage (3,057). La part relative du secteur C13 de la fabrication de textiles dans le C13-15 est de 83,1 % en termes de valeur ajoutée, selon les statistiques structurelles des entreprises (chiffres de 2017). La part de la fabrication de vêtements C14 et de la fabrication de cuir et d'articles de cuir C15 en Belgique atteint respectivement 15,2 % et 1,7 %. Au niveau des sous-secteurs, le secteur textile est dominé par la fabrication d'autres textiles (C13.9). Les sous-secteurs C13.2, tissage, et C13.3, l'ennoblissement textile, suivent, tandis que le sous-secteur C13.1, préparation de fibres textiles et filature, a une faible importance.

Historiquement, la Belgique s'est forgé une expertise dans le secteur du textile (entre autres, le tissage) au niveau international grâce à quelques grandes entreprises de Flandre orientale et occidentale. Les sociétés mères Beaulieu International Group et Sioen Industries, entre autres, ont un certain nombre de filiales à l'étranger. Les plus grandes entreprises, avec plus de 100 employés, dominant par conséquent le secteur, qui est néanmoins principalement constitué de PME (90 % des entreprises assujetties à la TVA ont moins de 10 employés).

L'analyse des indices pour les gaz à effet de serre, l'acidification, la formation d'ozone et les particules fines, issus des comptes des émissions atmosphériques, révèle que les secteurs C13-15 contribuent à moins de 1 % de la pollution de l'ensemble de l'industrie. En outre, chacun des indices

---

<sup>1</sup> Pour certains indicateurs, l'analyse a été étendue aux secteurs C13-15 par manque de données plus détaillées.

témoigne également d'une tendance à la baisse entre 2010 et 2018, et pour trois d'entre eux, les incidences sur l'environnement ont même diminué de moitié par rapport à 2000.

L'analyse sectorielle se concentre sur les principales performances du secteur et les facteurs (demande, ressources, environnement) responsables de ces performances. Une analyse SWOT résume cette étude et expose les points forts et les points faibles de ce secteur. La plupart des indicateurs choisis dans cette analyse sectorielle couvrent la période 2008 à 2018. La plupart des données utilisées proviennent de sources officielles telles que l'OCDE, Eurostat, Statbel et l'Institut des comptes nationaux (ICN).

# 1. Compétitivité sectorielle

## 1.1. Performances

La part de la Belgique dans les secteurs C13-15 de la fabrication de textiles, de vêtements, de cuir et de produits du cuir au sein de l'Union européenne (à l'exclusion du Royaume-Uni) était de 2,1 % en 2017 (contre 2,8 % en 2008), ce qui indique une baisse de la compétitivité. Ces chiffres indiquent que la Belgique est donc le 8<sup>e</sup> producteur de textile de l'UE en termes de valeur ajoutée. L'Italie (37,5 %), l'Espagne (13,8 %) et l'Allemagne (11,5 %) occupent les trois premières places.

La Chine a été le premier pays exportateur de textile dans le monde avec une part relative de 34,4 % du total mondial des exportations dudit secteur en 2018<sup>2</sup>. L'Allemagne a occupé la 2<sup>e</sup> place (5,1 %) suivie de l'Inde à la 3<sup>e</sup> place (4,7 %). La Belgique s'est classée à la 11<sup>e</sup> place (2,1 %) tandis que la France et les Pays-Bas ont atteint respectivement les 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> places (part relative de 2,2 % et 2,0 %). Pour le marché européen<sup>3</sup>, notre pays représente le 3<sup>e</sup> exportateur de textile (part relative de 8,2 % dans le total des exportations européennes de textile) derrière l'Allemagne (19,3 %) et l'Italie (16,5 %) en 2019. Par rapport à 2010, des marchés à l'exportation ont été perdus (-1,6 point de pourcentage), ce qui traduit une légère détérioration de notre compétitivité externe. Celle de l'Allemagne et de l'Italie ont également reculé de respectivement 1,1 et 2,5 points de pourcentage.

L'indicateur de la compétitivité interne<sup>4</sup> du secteur C13-15 a atteint 78,5 % en 2015; ce qui signifie que plus de trois quarts de la demande domestique est couverte par les importations. Cela indique une compétitivité interne défavorable. Il convient de noter que ce ratio inclut les secteurs C13, C14 et C15. Le secteur C13 belge (textile) occupe une position forte sur le marché belge et international, tandis que les importations pour le secteur C14 (habillement) sont très élevées. L'examen sectoriel effectué par l'Observatoire des prix montre également que la pénétration des importations (c'est-à-dire le rapport entre les importations et la consommation apparente en Belgique) est plus faible pour la plupart des sous-secteurs du C13 que pour les secteurs C14 et C15. Par exemple, les ratios des sous-secteurs 13.30, l'ennoblissement textile ; 13.92, fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement et 13.93, fabrication de tapis et de moquettes, sont faibles, ce qui indique une exposition limitée à la concurrence étrangère.

### 1.1.1. Production industrielle

Depuis 2015, la production industrielle (ajustée aux fluctuations du calendrier) du secteur C13 diminue chaque année. Auparavant, au cours de la période 2008-2015, la production en Belgique suivait une tendance en dents de scie : avec une forte reprise de la production en 2010 (+9,5 %) (après la récession de 2008-2009), suivie d'une importante baisse en 2012 (-10,2 %).

Entre 2018 et 2019, la production industrielle du C13 a diminué de 3,2 % en Belgique. Un ralentissement fut également observé dans les pays voisins, bien que celui-ci soit moins prononcé en Allemagne. En France et aux Pays-Bas, en revanche, l'activité industrielle s'est encore plus fortement réduite qu'en Belgique (respectivement -4,1 % et -3,2 %).

La tendance à la baisse observée pour le secteur du textile contraste avec la croissance de la production industrielle dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, où l'activité industrielle connaît une croissance positive d'année en année depuis 2015. Entre 2018 et 2019, le taux de croissance annuel de la production dans l'industrie manufacturière a été de 2,9 %.

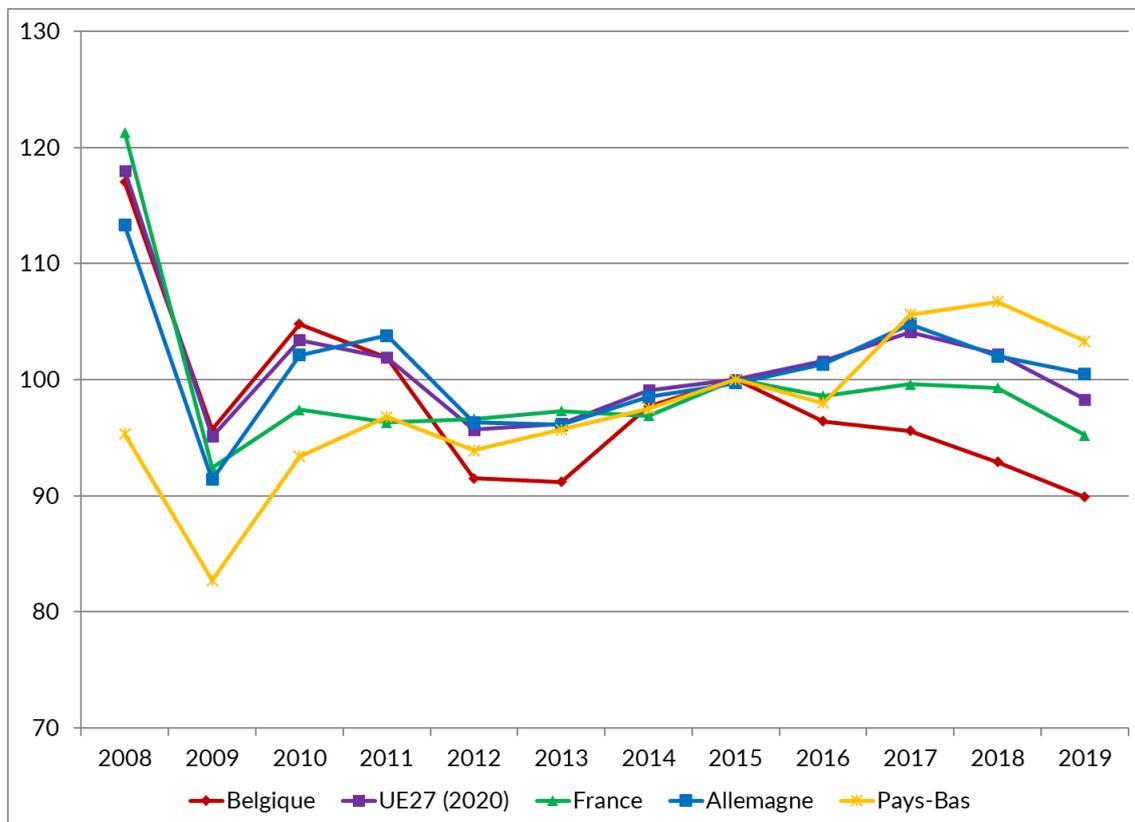
<sup>2</sup> Source : Comtrade, il s'agit des dernières données complètes disponibles.

<sup>3</sup> Source : données Comext.

<sup>4</sup> Calculé par le ratio entre les importations finales (de produits finis) et la demande finale sur la base des tableaux entrées-sorties.

Graphique 1. L'indice de volume de la production industrielle (ajustée aux fluctuations du calendrier) du secteur C13

Indice 2015 = 100.



Source : Eurostat, short-term business statistics.

Le secteur du textile est saisonnier par nature. L'activité industrielle (indice corrigé des jours ouvrables) augmente toujours au deuxième trimestre. L'indice de production chute ensuite fortement au troisième trimestre et rebondit généralement au quatrième trimestre.

#### Le Covid 19 et le secteur du textile

Le coronavirus et les mesures de restriction qui ont suivi ont entraîné des distorsions tant de l'offre que de la demande. La demande est faussée y compris dans le secteur du textile par l'incertitude, la baisse de confiance et la baisse des revenus due au chômage temporaire, entre autres. La fermeture temporaire des commerces de détail a également engendré une baisse de la demande à court terme. De plus, des barrières frontalières ou commerciales temporaires ont limité les activités d'exportation. L'offre est perturbée par des fermetures temporaires d'entreprises (lorsque la distanciation physique ne peut être respectée), la fourniture de services a été réduite et la chaîne d'approvisionnement a été interrompue (entraînant l'épuisement des stocks). Toutefois, la crise du Covid peut également avoir des répercussions à long terme. Les investissements futurs sont sous pression en raison des problèmes de liquidité et de l'incertitude quant au climat d'entreprise. D'ailleurs, les vicissitudes de ces derniers mois peuvent aussi entraîner des changements notamment dans les chaînes de valeur. En outre, la numérisation accélérée et les nouvelles formes de travail et d'apprentissage qui en ont découlé auront également un impact sur la façon de diriger une entreprise à l'avenir.

Selon les chiffres de l'ONEM, le chômage temporaire dans le secteur du textile est passé de 10.883 personnes en mars 2020 à 5.036 en août 2020, ce qui correspondait respectivement à 1,1 % et 1,6 % du nombre total de chômeurs temporaires en Belgique.

Les chiffres d'affaires basés sur les déclarations de TVA indiquent clairement que le secteur du textile ne fut pas non plus épargné par la crise du Coronavirus : le chiffre d'affaires était inférieur de quelque 7 % au premier trimestre 2020 par rapport à l'année précédente, tandis qu'au deuxième

trimestre, il était de 28,2 % inférieur à celui de l'année précédente au même moment. Bien que ces résultats soient plus modérés que prévu, dans l'enquête hebdomadaire du Economic Risk Management Group (ERMG), les participants actifs dans ce secteur ont indiqué que le coronavirus avait entraîné une baisse significative de leur chiffre d'affaires en avril (-61 %) et en mai (-54 %)<sup>5</sup>. La réduction de la demande et l'obligation de fermeture (lorsque les règles de distanciation sociale ne peuvent être respectées) se sont avérées être les principales causes de la baisse du chiffre d'affaires dans le secteur du textile. Lors de la dernière enquête réalisée à la fin du mois d'août, la perte présumée de chiffre d'affaires était limitée à 9 %. Au début de la crise du Covid, une entreprise sur six craignait la faillite. Entre-temps (enquête du mois d'août), ce risque semble avoir été largement écarté (seulement 2 % des personnes interrogées). Néanmoins, les entreprises du secteur du textile restent prudentes quant à l'avenir, l'impact sur les investissements allant jusqu'à 35 % (chiffres d'août).

Parallèlement aux chiffres de l'ERMG, la fédération sectorielle Fedustria<sup>6</sup> indique également que les entreprises de textiles ont été confrontées à une baisse des commandes. Cette situation est due à la fermeture du commerce de détail, mais aussi à d'autres entreprises manufacturières qui ont temporairement cessé leurs activités. Cette situation a entraîné un nombre élevé de chômeurs temporaires, des chiffres d'affaires décevants et des problèmes de liquidités. La fédération sectorielle souligne l'importance de mesures gouvernementales efficaces telles que les crédits ponts et les demandes de crédit transparentes ainsi qu'une communication claire. La FEB<sup>7</sup> souligne la nécessité d'un plan de reprise du travail et d'un plan de solvabilité. Le plan de reprise du travail doit combiner des mesures relatives à l'organisation du travail : heures supplémentaires volontaires, travail des étudiants, écoulement des congés collectifs et individuels, etc. Le plan de solvabilité (ou plan anti-faillite) doit empêcher que le chômage temporaire ne se transforme en perte d'emploi définitive, par exemple au moyen de lignes de crédit garanti, d'emprunts subordonnés avec garantie de l'État, des exonérations spéciales à l'impôt des sociétés, etc.

Cependant, si la crise du coronavirus a provoqué un chômage temporaire important et une forte baisse des carnets de commande, elle a aussi apporté des opportunités pour le secteur du textile. Certaines entreprises ont, en effet, transformé leur production régulière en fabrication d'équipements de protection médicale. D'autres ont planché sur des innovations de produits capables de combattre le virus. L'importance du cluster textile en Belgique est également mis en exergue lorsque le commerce et l'approvisionnement international via les chaînes mondiales ralentissent.

### 1.1.2. Valeur ajoutée

La valeur ajoutée belge des secteurs C13-15 s'est élevée à 1.226,7 millions d'euros (à prix constants) en 2018. À titre de comparaison, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière s'élevait à 53.167,4 millions d'euros et celle de l'économie totale à 390.619,2 millions d'euros. Les secteurs C13-15 représentent donc 2,4 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière.

En terme de contribution à la valeur ajoutée du C13-15, le secteur C13 (fabrication de textiles) est prépondérant, alimentant le total à concurrence de 80 % en moyenne contre 15 % pour le C14 (industrie de l'habillement) et 5 % pour le C15 (industrie du cuir et de la chaussure).

La valeur ajoutée du C13-15 a diminué de plus de la moitié depuis 2000 : la valeur ajoutée a diminué en moyenne de 4,3 % par an depuis 2000, alors que la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière a augmenté en moyenne de 0,6 % par an au cours de cette période (2000-2018).

<sup>5</sup> Les répercussions de la crise étaient les plus élevées (70 % de chiffre d'affaires en moins) lors des enquêtes du 13 et du 20 avril.

<sup>6</sup>Fedustria, [Le redémarrage de l'économie aurait pu être plus rapide et plus efficace](#).

Fedustria, [Les entrepreneurs des industries du textile, du bois et du meuble appellent à un leadership politique pour éviter un effondrement de notre économie et de notre prospérité](#).

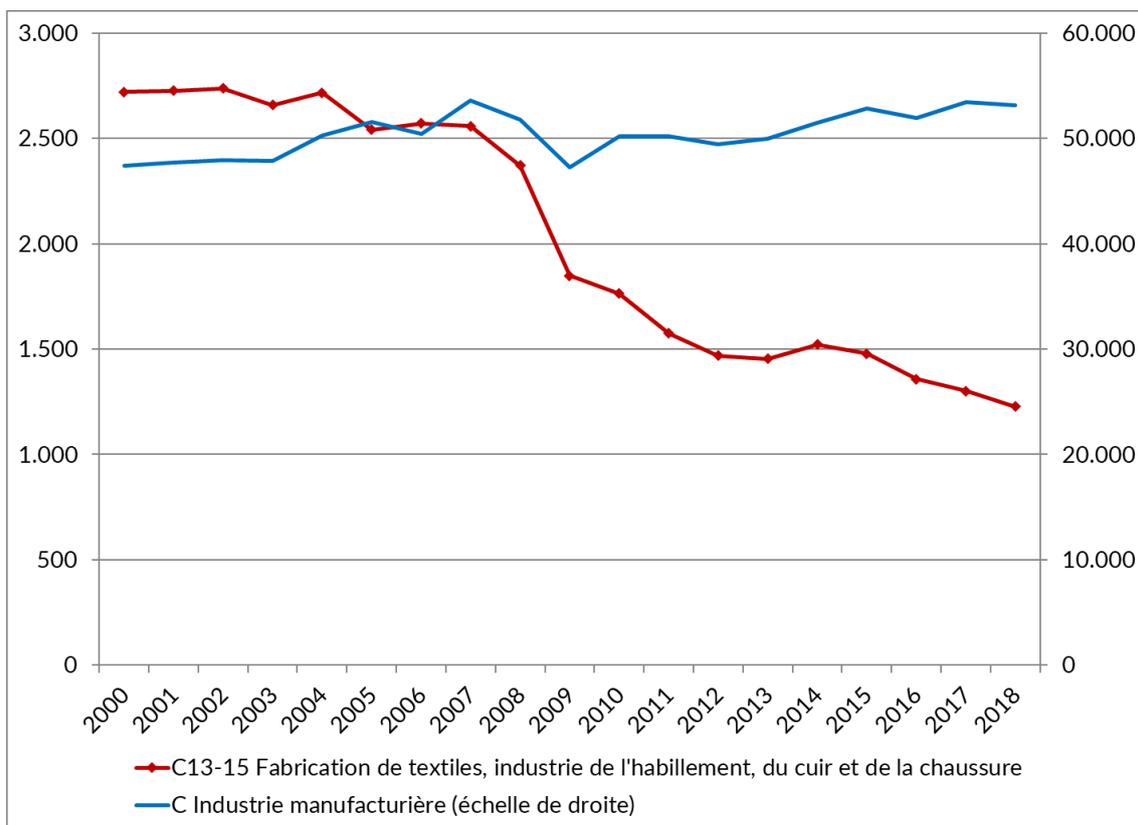
<sup>7</sup>FEB, [Travailler ensemble en toute sécurité = donner à notre société un ballon d'oxygène](#).

Ce secteur a été le plus touché pendant la crise économique et financière (moyenne annuelle de -10,5 % entre 2007 et 2012) et après (moyenne annuelle de -3 % entre 2012 et 2018), bien que la tendance à la baisse de la valeur ajoutée s'était déjà installée avant la crise (moyenne annuelle de -0,9 % entre 2000 et 2007). Au cours de cette période, le nombre d'entreprises a également diminué de quelque 400 sociétés.

La valeur ajoutée des secteurs C13-15 a également baissé dans les pays voisins depuis 2000, bien que cette baisse soit moins prononcée qu'en Belgique : -2,3 % en moyenne annuelle en France, -1,6 % en Allemagne (chiffres jusqu'en 2017) et -1,2 % aux Pays-Bas. Les Pays-Bas ont été le seul pays étudié à retrouver un taux de croissance annuel moyen après la crise économique et financière.

## Graphique 2. Évolution de la valeur ajoutée (en volume, 2015) des secteurs C13-15 et de l'industrie manufacturière

En millions d'euros.



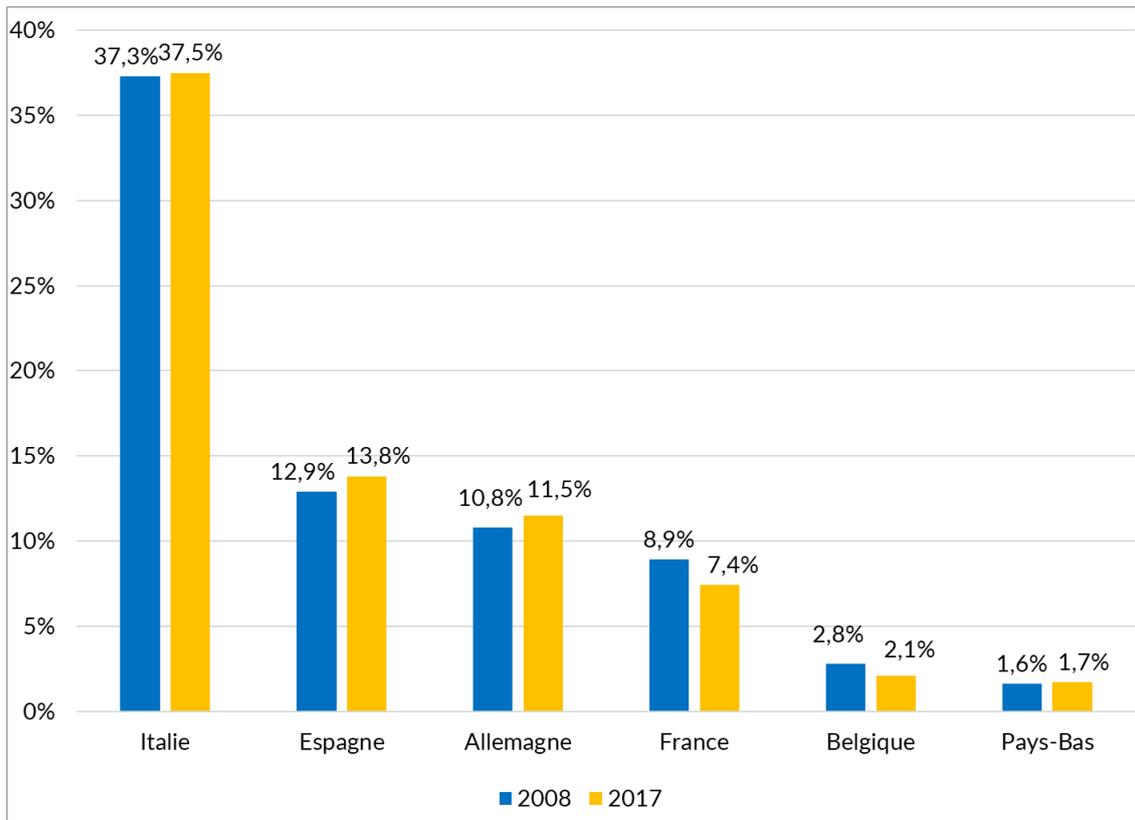
Source : Eurostat, Institut des comptes nationaux.

Comme déjà indiqué, les secteurs C13-15 représentent 2,4 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Dans les pays voisins, la part de ce secteur dans l'industrie manufacturière est plus faible qu'en Belgique : 2,1 % en France, 1,4 % aux Pays-Bas et 1,2 % en Allemagne (chiffres de 2017 pour l'Allemagne).

Bien que l'importance du secteur dans leur pays reste limitée, l'Allemagne et la France contribuent fortement à la valeur ajoutée européenne totale (hors Royaume-Uni) des secteurs C13-15. En 2017, l'Allemagne est le troisième pays le plus important de l'UE, avec 11,5 % de la valeur ajoutée de l'UE, tandis que la France arrive en quatrième position avec 7,4 %. La part de la Belgique est de 2,1 % (diminution de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2000), ce qui la place en 8<sup>e</sup> position. Les Pays-Bas se classent au 9<sup>e</sup> rang avec 1,7 %. L'Italie et l'Espagne sont en tête avec respectivement 37,5 % et 13,8 %.

Graphique 3. Part relative des secteurs C13-15 dans la valeur ajoutée européenne, 2008 et 2017

En %.



Source : Eurostat, Institut des comptes nationaux.

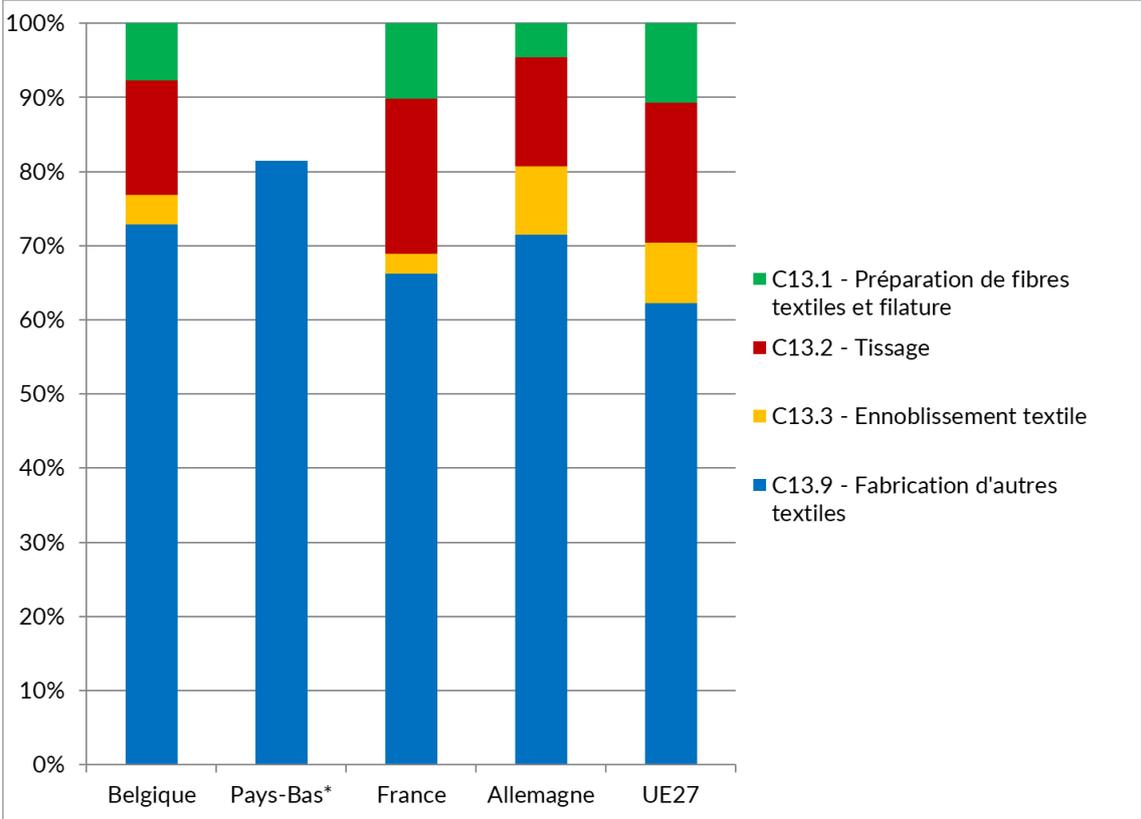
En termes de valeur ajoutée, le sous-secteur C13.9, fabrication d'autres textiles, se distingue fortement en Belgique (mais aussi dans les pays voisins). Selon l'enquête structurelle des entreprises, ce secteur représente près des trois quarts de la valeur ajoutée du C13. Le sous-secteur C13.2, tissage, suit avec 17 %. Viennent ensuite C13.3, (ennoblissement textile, avec 5,1 % et C13.1, préparation de fibres textiles et filature, avec 4,7 %. Dans le sous-secteur C13.9, les catégories C13.93, fabrication de tapis et de moquettes, C13.96, fabrication d'autres textiles techniques et industriels, et C13.92, fabrication d'articles textiles confectionnés sauf habillement, sont les plus importantes.

### 1.1.3. Chiffre d'affaires

En 2017, le secteur C13 a généré un chiffre d'affaires de 3,95 milliards d'euros en Belgique (données de l'enquête structurelle). Malgré les fluctuations de ces dernières années, le niveau de 2008 (4,94 milliards) n'a jamais pu être égalé. Le niveau d'avant la crise n'a pas non plus été retrouvé en France, mais il a été atteint aux Pays-Bas et en Allemagne.

Le secteur textile est dominé par le sous-secteur C13.9, tant en Belgique (72,9 % du chiffre d'affaires est réalisé par C13) que dans les pays voisins (66,3 % en France, 71,5 % en Allemagne et 81,4 % aux Pays-Bas) et dans l'UE (65,4 %). Suivent les sous-secteurs C13.2 représentant 15,5 % et C13.3, 7,7 %. Le sous-secteur C13.1 semble être moins important en Belgique (3,9 %), en France et dans l'UE27 (UE à l'exclusion du Royaume-Uni), mais il représente près de 10 % du chiffre d'affaires du C13 en Allemagne.

Graphique 4. Part des sous-secteurs dans le chiffre d'affaires du secteur C13, en 2017  
En %.



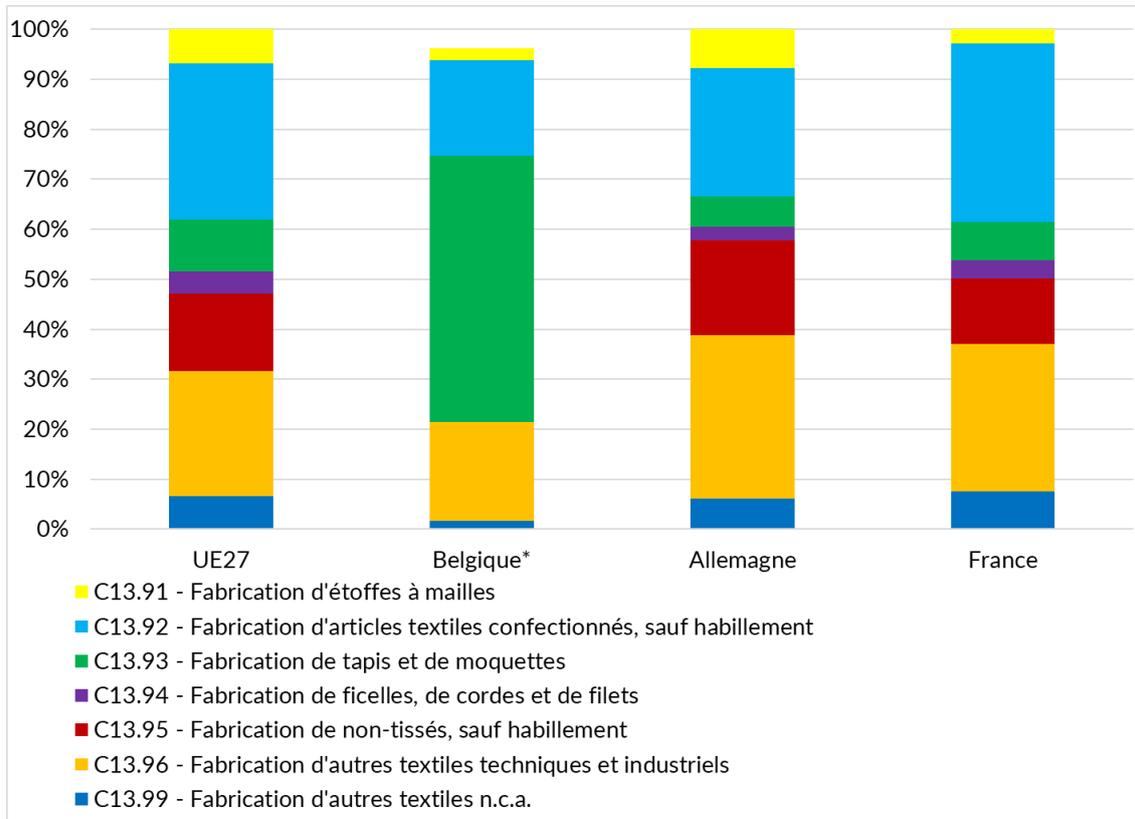
\*Pour les Pays-Bas, les données ne sont disponibles que pour le sous-secteur 13.9.

Source : Eurostat, statistiques structurelles.

Un examen plus approfondi du grand sous-secteur C13.9 révèle l'importance majeure de C13.93, fabrication de tapis et de moquettes, (53,2 %) en Belgique. Dans les pays voisins, ce secteur est moins déterminant pour le chiffre d'affaires. Les secteurs C13.96, fabrication d'autres textiles techniques et industriels, et C13.92, fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement, y ont un poids plus élevé qu'en Belgique.

Graphique 5. Part des catégories dans le chiffre d'affaires du sous-secteur C13.9 en 2017

En %.



\*Pour la Belgique, aucune donnée n'est disponible pour les sous-secteurs 13.94 et 13.95.

Source : Eurostat, statistiques structurelles.

Lorsque le graphique 6 présente l'évolution à court terme du chiffre d'affaires (axe horizontal) et la part relative à long terme (axe vertical), on constate qu'il existe une catégorie dans le troisième quadrant, à savoir C13.93, la fabrication de tapis et moquettes. Cette catégorie représente donc un part décroissante dans le chiffre d'affaires du secteur C13 sur la période 2009-2017 et connaît une baisse de son chiffre d'affaires entre 2016 et 2017. Notons dans le deuxième quadrant que la part de la catégorie C13.96, fabrication d'autres textiles techniques et industriels, a fortement augmenté (+9,4 points de pourcentage) au cours de la période 2009-2017 dans le secteur C13, tandis que le chiffre d'affaires à court terme de cette catégorie a également crû (+9,9 %). La catégorie 13.99, fabrication d'autres textiles n.c.a., est exclue du graphique en raison de la forte augmentation du chiffre d'affaires entre 2016 et 2017 (+45 %).

Graphique 6. Évolution du chiffre d'affaires 2017/2016 et de la part des sous-secteurs et catégories 2017/2009

En % et en point de pourcentage.



Remarque : Le sous-secteur 13.99 sort du champ du graphique étant donné la forte augmentation de son chiffre d'affaires (+45 %) entre 2016 et 2017 alors que sa part dans le secteur C13 augmentait de 0,4 point de pourcentage. Les sous-secteurs 13.94 et 13.95 n'apparaissent pas dans le graphique en raison de la confidentialité des données.

Source : Statbel, statistiques structurelles.

#### 1.1.4. Santé financière

Plusieurs sources peuvent être utilisées pour évaluer la santé financière d'un secteur. Pour cette analyse sectorielle, le SPF Economie utilise les comptes nationaux, l'enquête structurelle et la base de données Bel-first afin de dresser un tableau aussi complet que possible.

Le ratio de l'excédent net d'exploitation (B.2n) et le revenu mixte (B.3n)/le stock net de capital, sur la base des chiffres des comptes nationaux, donne une indication de la rentabilité d'un secteur. Pour les secteurs C13-15, ce ratio était de 4,5 % en 2008. Entre 2008 et 2013, ce ratio a été négatif. Depuis 2014, il est positif mais volatile, avec un pic de 5,9 % atteint en 2016.

Sur la base de l'enquête structurelle, il est possible de calculer le rapport entre l'excédent net d'exploitation et le chiffre d'affaires. Ce ratio était de 9 % pour le secteur textile en 2017, contre 10 % pour l'industrie manufacturière. Le sous-secteur 13.3 présente la marge la plus importante (17 %), le sous-secteur diversifié 13.9, la plus faible (8 %). Toutefois, le ratio au sein de ce dernier sous-secteur varie fortement d'une catégorie à l'autre : la marge la plus élevée se situe à 14 % dans le sous-secteur 13.99 (autres) et la plus faible dans les grands secteurs 13.93 (tapis) et 13.96 (textiles techniques et industriels) à 7 %.

Des ratios financiers plus détaillés<sup>8</sup> du secteur du textile sont calculés sur la base des données de Bel-first. Dans ce cas-ci, seules les entreprises actives dans le secteur qui ont publié des comptes annuels avec des schémas<sup>9</sup> complets sont prises en compte. Un schéma complet est préféré car il permet de connaître le chiffre d'affaires et les autres revenus d'exploitation<sup>10</sup> et de les utiliser dans les ratios. En outre, les grandes entreprises représentent une part très importante du chiffre d'affaires du secteur, ce qui signifie que les chiffres sont assez représentatifs du secteur, bien que les PME soient susceptibles de faire enregistrer d'autres ratios.

Tableau 1. Ratios financiers du secteur C13 en Belgique

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</b>	2,1%	2,9%	4,9%	6,1%	6,9%	5,5%	3,6%
<b>Résultat après impôt / chiffre d'affaires</b>	1,9%	4,2%	4,5%	12,0%	5,3%	2,3%	2,8%
<b>Capitaux propres / dettes</b>	0,83	0,70	0,89	0,59	0,60	0,53	0,53
<b>Capitaux propres / passif</b>	0,45	0,41	0,47	0,37	0,37	0,34	0,35
<b>Quick ratio</b>	1,20	1,13	1,32	1,18	1,17	1,03	0,98
<b>Current ratio</b>	1,76	1,64	1,88	1,74	1,76	1,58	1,56
<b>Cash (1.000 euros)</b>	178.467	269.634	312.148	690.939	413.033	268.157	332.870

Source : Bel-First (entreprises présentant un schéma complet).

La marge d'exploitation (résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires) du secteur du textile C13 a fluctué entre 2,1 % et 6,9 % au cours de la période 2012-2018. Toutefois, il s'agit d'une moyenne pour le secteur, qui est parfois fortement influencée par quelques pics. À titre indicatif, la médiane était de 3,4 % entre 2012 et 2018, ce qui est plutôt faible<sup>11</sup>. Un quart des entreprises ont enregistré une marge supérieure à 7 % et un quart d'entre elles une marge inférieure à 0,4 %. Ces chiffres sont inférieurs au ratio pour le secteur basé sur l'enquête structurelle (qui prend également en compte les entreprises ayant un schéma abrégé). Dans le sous-secteur 13.93, tapis et moquettes, le plus important du C13, la marge d'exploitation était d'un ordre de grandeur similaire : avec une moyenne comprise entre 2,3 et 7,4 % et une médiane de 3,5 % au cours de la période 2012-2018.

<sup>8</sup> Des informations complémentaires sur les ratios et les concepts calculés sont disponibles dans la liste des concepts en fin de document.

<sup>9</sup> Schéma complet pour les « grandes » entreprises et toutes les sociétés cotées.

Une entreprise est considérée comme grande si elle dépasse 2 ou 3 seuils ou si elle est cotée en bourse.  
Effectifs 50 etp

Chiffre d'affaires : 9.000.000 euros

Bilan total : 4.500.000 euros

<sup>10</sup> Les entreprises qui publient leurs comptes annuels selon le schéma abrégé ne sont pas obligées d'enregistrer le montant de leur chiffre d'affaires.

<sup>11</sup> La Banque nationale calcule également certains ratios financiers sur la base des comptes annuels. Pour le secteur du textile (entreprises dont les comptes annuels sont conformes au schéma complet), la marge brute de vente a fluctué de 5,1 % à 9,8 % entre 2012 et 2018, alors que la médiane était de 5,8 %. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de l'ensemble de l'économie (médiane 6,3 %).

La solvabilité du secteur C13 est bonne. En 2018, 35 % du capital total était constitué de capitaux propres<sup>12</sup>. Il s'agit néanmoins d'une détérioration par rapport à 2012, où le capital total représentait encore 45 % des fonds propres.

Le quick ratio s'est détérioré ces dernières années. Il était par ailleurs légèrement inférieur à 1 en 2018, ce qui indique que les fonds disponibles à court terme ne sont tout simplement pas suffisants pour rembourser les dettes à court terme en 2018. C'était le cas les années précédentes. La liquidité au sens large, y compris les actions en tant qu'actifs liquides (ratio courant), indique que les dettes à court terme sont, quant à elle, couvertes.

La position de trésorerie du secteur des industries du textile est volatile mais évolue favorablement sur le long terme (2012-2018).

En conclusion, la santé financière du secteur du textile en 2018 est moins favorable qu'au cours de la période précédente, en termes de rentabilité, de liquidité et de solvabilité.

## 1.2. Demande

### 1.2.1. Commerce extérieur

Comme précisé dans le chapitre 1.1 Performances, la Belgique a été le 11<sup>e</sup> pays exportateur de textile dans le monde en 2018<sup>13</sup>. La Chine est classée 1<sup>re</sup> et parmi les principaux partenaires commerciaux de la Belgique, seule l'Allemagne s'est placée dans le top 5 avec sa 2<sup>e</sup> place. La France et les Pays-Bas ont occupé respectivement la 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> place.

Pour l'économie belge, le secteur du textile a représenté une part relative de 3,4 % (-0,1 point de pourcentage sur 1 an) dans le total des exportations belge en 2019. À titre de comparaison, le secteur de la chimie qui exporte le plus compte une part de 25,1 % (+0,6 point de pourcentage sur 1 an) pour la même année. Notre pays a essentiellement exporté à destination de l'Union européenne, à savoir vers la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

En 2018, les principales destinations extra-UE du textile belge ont été la Chine, les États-Unis et la Tunisie et ont représenté respectivement une part de 2,5 % (1,05 % en 2010), de 1,8 % (1,4 % en 2010) et de 0,7 % (1,05 % en 2010) des exportations belges de textiles. La baisse des exportations du textile belge vers la Tunisie serait la conséquence de plusieurs événements tels que la révolution et la chute de Ben Ali (le 14 janvier 2011), suivi des attentats de 2015 à Tunis et sur les plages de Sousse. Depuis, un grand nombre de marques de mode ont renoncé à se rendre dans le pays et à y faire fabriquer leurs collections. D'autres ont choisi de réduire la production en Tunisie, pour privilégier les usines du Maroc, de Turquie ou celles situées en Asie<sup>14</sup>.

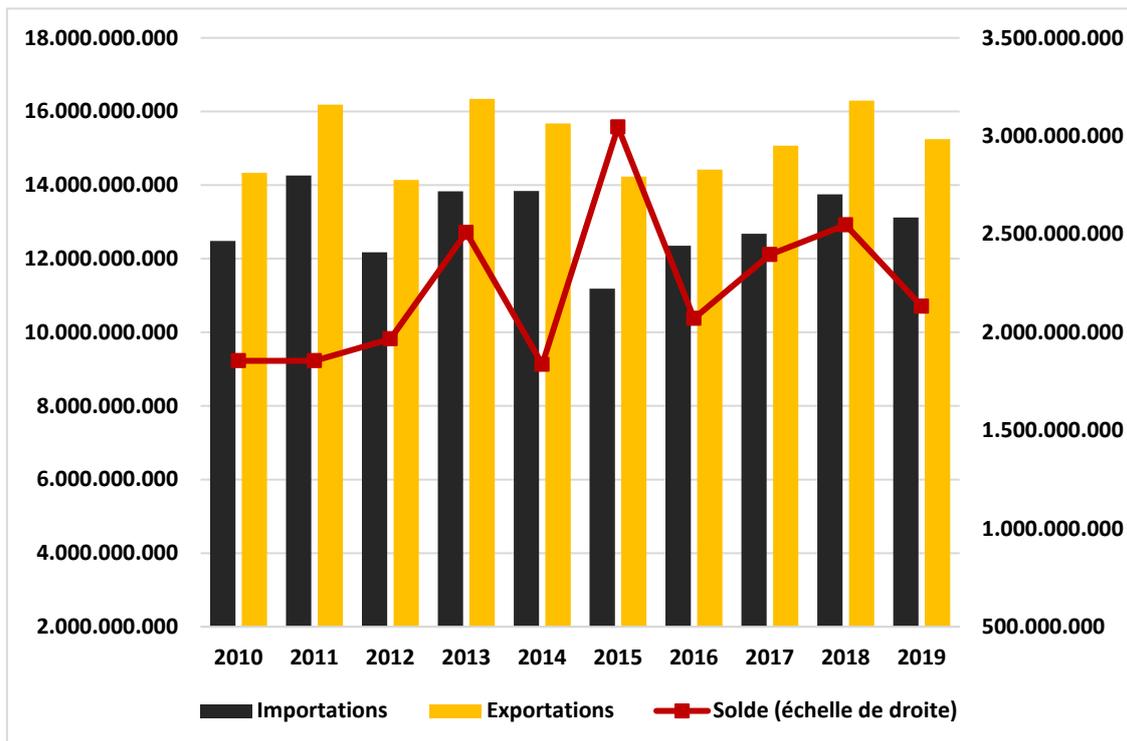
---

<sup>12</sup> La norme minimale pour la solvabilité se situe entre 25 % et 40 % (source : Graydon).

<sup>13</sup> Dernière année disponible.

<sup>14</sup> Le Monde, [L'industrie tunisienne du textile sort lentement de la crise](#).

Graphique 7. Exportations, importations et solde du secteur C13 belge  
En US\$.



Source : Comtrade.

Entre 2010 et 2019, les exportations du secteur C13 de la Belgique ont été supérieures aux importations, ce qui a assuré durant cette période un solde commercial positif. En 2019, le surplus s'est élevé à 2,1 milliards de US\$ contre 2,5 milliards de US\$ en 2018 sous l'effet de la baisse plus marquée des exportations (-6 %). Par ailleurs, l'excédent commercial n'a plus atteint son maximum de 3,04 milliards (en 2015) au cours de la période étudiée.

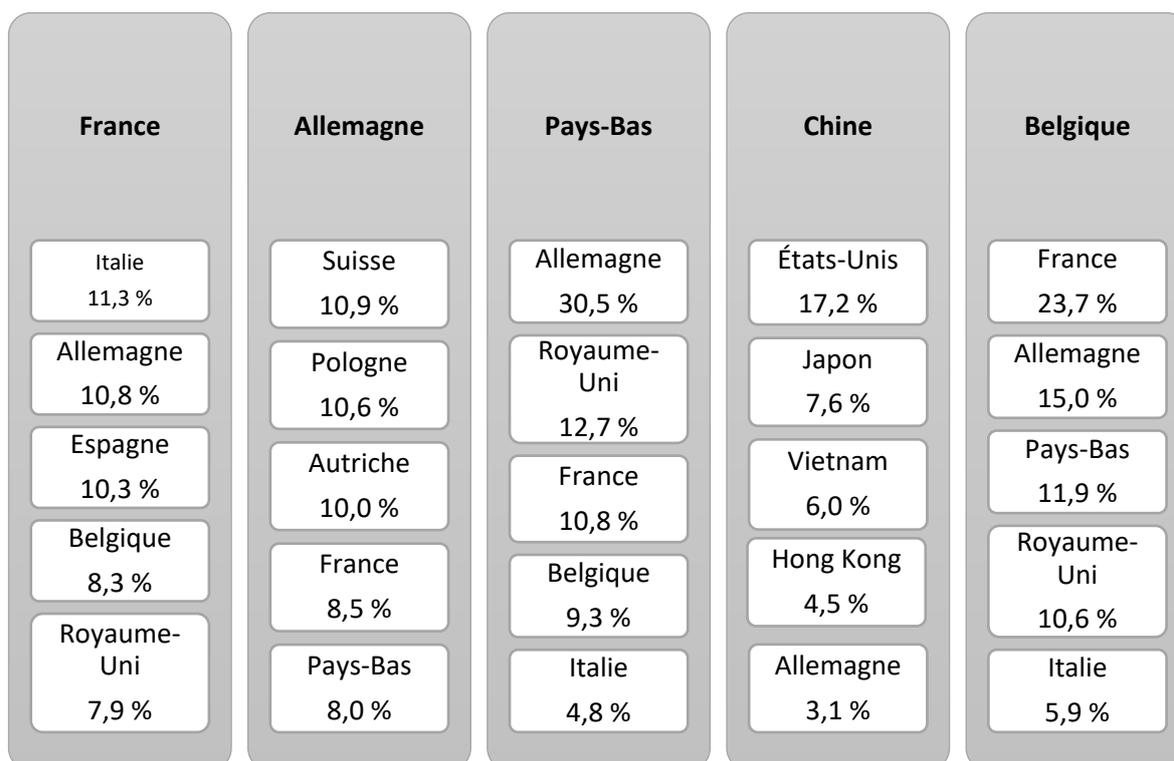
## 1.2.2. Exportation

En 2018, le secteur C13 de la France a eu essentiellement pour destination l'Italie (1,9 milliard de US\$), l'Allemagne (1,8 milliard de US\$) et l'Espagne (1,7 milliard de US\$). L'Allemagne a principalement exporté son textile en Suisse (4,3 milliards de US\$), en Pologne (4,2 milliards de US\$) et en Autriche (3,9 milliards de US\$). Pour les Pays-Bas, il s'agit de l'Allemagne (4,6 milliards de US\$), du Royaume-Uni (1,9 milliard de US\$) et de la France (1,6 milliard de US\$). Les principales destinations du secteur C13 belge ont déjà été évoquées dans un précédent paragraphe. Cependant, étant donné que le Royaume-Uni constitue la quatrième destination des exportations belges du secteur C13, le Brexit aura certainement un impact dont l'intensité sera beaucoup plus forte dans l'éventualité d'un Brexit sans accord.

Enfin, le secteur du textile chinois a surtout exporté vers les États-Unis (45,8 milliards de US\$), le Japon (20,2 milliards de US\$) et le Vietnam (15,9 milliards de US\$). Le marché européen a représenté 18 % des exportations de textile chinois en 2018.

Les Pays-Bas (91 %) et la Belgique (82 %) se distinguent par la prépondérance du marché européen pour le secteur C13. En comparaison, les exportations intra-UE rapportées aux exportations totales du secteur C13 de l'Allemagne (72 %) et de la France (65 %) atteignent des proportions moindres en 2018.

Figure 1. Principales destinations des exportations du secteur C13 des pays étudiés en 2018



Source : Comtrade.

Tableau 2. Parts relatives des sous-secteurs du C13 les plus exportées par la Belgique et ses principaux partenaires commerciaux

En % du total des exportations du secteur C13, 2018.

France	En %	Allemagne	En %	Pays-Bas	En %	Chine	En %	Belgique	En %
62. Vêtements et accessoires vestimentaires ; non tricoté ou croché	38,4	62. Vêtements et accessoires vestimentaires ; non tricoté ou croché	31,7	61. Vêtements et accessoires vestimentaires ; tricoté ou croché	35,4	61. Vêtements et accessoires vestimentaires ; tricoté ou croché	27,6	61. Vêtements et accessoires vestimentaires ; tricoté ou croché	34,4
61. Vêtements et accessoires vestimentaires ; tricoté ou croché	30,1	61. Vêtements et accessoires vestimentaires ; tricoté ou croché	28,7	62. Vêtements et accessoires vestimentaires ; non tricoté ou croché	33,7	62. Vêtements et accessoires vestimentaires ; non tricoté ou croché	26,8	62. Vêtements et accessoires vestimentaires ; non tricoté ou croché	21,7

63. Textiles, articles confectionnés ; ensembles ; vêtements et articles textiles usés ; chiffons	5,5	63. Textiles, articles confectionnés ; ensembles ; vêtements et articles textiles usés ; chiffons	7,9	57. Tapis et autres revêtements de sol textiles	8,4	63. Textiles, articles confectionnés ; ensembles ; vêtements et articles textiles usés ; chiffons	10,5	57. Tapis et autres revêtements de sol textiles	10,6
---	-----	---	-----	---	-----	---	------	---	------

Source : Comtrade.

L'ensemble des pays étudiés vendent principalement des vêtements et accessoires vestimentaires ; non tricoté ou croché et tricoté ou croché en 2018. Le troisième sous-secteur du C13 le plus exporté par la Belgique se compose des tapis et autres revêtements de sol textiles. Ce dernier mérite une attention particulière car le Royaume-Uni représente son marché principal (soit une part relative de 24 % des exportations totales belges de ce sous-secteur vers le monde) et les effets négatifs découlant du Brexit se sont fait ressentir rapidement après le référendum. La part relative des exportations belges de tapis et autres revêtements de sol textiles à destination du Royaume-Uni a en effet baissé à un an d'écart de 1,9 point de pourcentage en 2017 et de 0,5 point de pourcentage en 2018.

### 1.2.3. Avantage comparatif révélé (ACR)

Afin de déterminer l'incidence des avantages comparatifs sur le secteur de fabrication de textiles (C13), le SPF Economie a utilisé l'indice de l'avantage comparatif révélé (revealed comparative advantage, com) calculé par les Nations Unies (voir en annexe pour la méthodologie). Les résultats de la base de données UNCTADStat ont été examinés pour la période 2014 - 2018. L'ACR est calculé pour cinq pays (dont la Belgique) sélectionnés sur la base des principaux partenaires commerciaux européens de la Belgique et de notre premier partenaire extra-UE (Chine).

Tableau 3. Revealed comparative advantage index (composition des groupes de produits de la CNUCED (CTCI Rev. 3) :26+65+84 = C13) et part des exportations belges des sous-secteurs du C13 dans le total des exportations du C13 (en volume), 2018

	Belgique	Part relative en %	France	Allemagne	Pays-Bas	Chine
[261] Soie	0,131	0,0	0,004	0,25	0,002	5,722
[263] Coton	0,080	1,1	0,036	0,039	0,025	0,022
[264] Jute, autres fibres textiles libériennes, n.d.a., non filées ;	0,699	0,4	0,037	0,033	0,084	0,012
[265] Fibres textiles végétales, non filées	8,683	9,0	10,12	0,034	0,465	0,042
[266] Fibres synthétiques adaptées au filage	2,076	7,8	0,365	0,133	0,168	1,373
[267] Autres fibres synthétiques ou artificielles adaptées au filage	3,057	3,2	0,259	0,708	0,572	1,442
[268] Laine et autres poils d'animaux (y compris les dessus de laine)	0,242	0,6	0,076	0,287	0,019	1,226
[269] Vêtements usés et autres articles textiles usés	1,251	9,2	0,567	0,898	1,036	0,403
[651] Fils textiles	0,743	14,0	0,359	0,327	0,513	1,764
[652] Tissus de coton, tissés	0,332	1,0	0,284	0,301	0,32	4,279

[653] Tissus synthétiques ou artificiels	0,570	5,5	0,546	0,376	0,306	3,837
[654] Autres tissus, textiles tissés	0,954	1,1	1,047	0,595	0,563	2,144
[655] Étoffes de bonneterie ,n.d.a.	0,166	0,9	0,353	0,286	0,136	3,889
[656] Tulles, dentelles, rubans et autres petites marchandises	0,346	0,3	1,154	0,560	0,181	2,803
[657] Fils spéciaux, tissus textiles spéciaux et articles connexes	0,822	5,5	0,809	1,279	0,777	2,025
[658] Articles confectionnés en matières textiles, n.d.a.	0,603	4,9	0,466	0,511	0,525	3,525
[659] Revêtements de sol, etc.	4,235	19,2	0,568	0,505	2,992	1,331
[841] Vêtements pour hommes en tissus textiles	0,608	1,6	0,508	0,695	0,636	2,144
[842] Vêtements pour femmes, en tissus textiles	0,464	3,4	0,897	0,630	0,481	2,876
[843] Vêtements pour hommes ou garçons, en matières textiles, en bonneterie, croche.	1,290	1,1	0,469	0,323	0,696	2,677
[844] Vêtements pour femmes, en matières textiles, en bonneterie	0,680	1,4	0,705	0,631	0,468	3,122
[845] Articles d'habillement, de tissus textiles, n.d.a.	1,025	5,6	1,022	0,570	0,632	2,302
[846] Accessoires vestimentaires, en tissus textiles	0,879	1,3	1,135	0,477	0,629	3,428
[848] Articles d'habillement, accès aux vêtements., À l'exclusion des textiles	0,720	1,7	1,219	0,474	0,594	3,052

Source : UNCTADStat.

Parmi les cinq pays étudiés, seule la Chine est spécialisée pour la majorité de ses produits dans la fabrication de textiles (C13) en 2018. À l'inverse, l'Allemagne et les Pays-Bas ont obtenu un ACR inférieur à 1 pour la plupart de ses produits, et ne sont donc pas spécialisés. Les résultats de la Belgique traduisent un avantage comparatif conséquent par rapport aux autres pays examinés pour les produits suivants : les fibres textiles végétales, non filées (8,683), les revêtements de sol, etc. (4,235) et les autres fibres synthétiques ou artificielles adaptées au filage (3,057). Ces produits représentent respectivement 9 %, 19,2 % et 3,2 % du total des exportations en volume du C13.

### 1.2.4. Commerce en valeur ajoutée<sup>15</sup>

Les données du commerce mesuré en valeur ajoutée (TiVA)<sup>16</sup> établies par l'OCDE permettent de déterminer la valeur que chaque pays ajoute au cours de la production de biens et services devant être consommés à l'échelle mondiale.

Le graphique 8 illustre l'intégration des secteurs C13-15 dans les chaînes de valeur mondiales. Pour l'ensemble des pays étudiés, la part de la valeur ajoutée étrangère contenue dans la demande finale intérieure des secteurs C13-15 a augmenté en 2015 par rapport à 2005. Aussi, le solde de la balance commerciale en valeur ajoutée<sup>17</sup> de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas qui était négatif en 2005 s'est encore détérioré en 2015. À l'inverse, la Chine présentait déjà un solde positif de 48 milliards d'US\$ en 2005 qui a augmenté pour atteindre 135 milliards d'US\$ en 2015. Notre pays a affiché dans un premier temps un solde excédentaire de 244 millions d'US\$ en 2005, pour devenir déficitaire de 799 millions d'US\$ en 2015. La très grande influence des produits chinois sur le marché mondial du textile peut également s'observer au travers de la part de la valeur ajoutée locale chinoise contenue dans la demande finale étrangère, soit plus de 90 %.

---

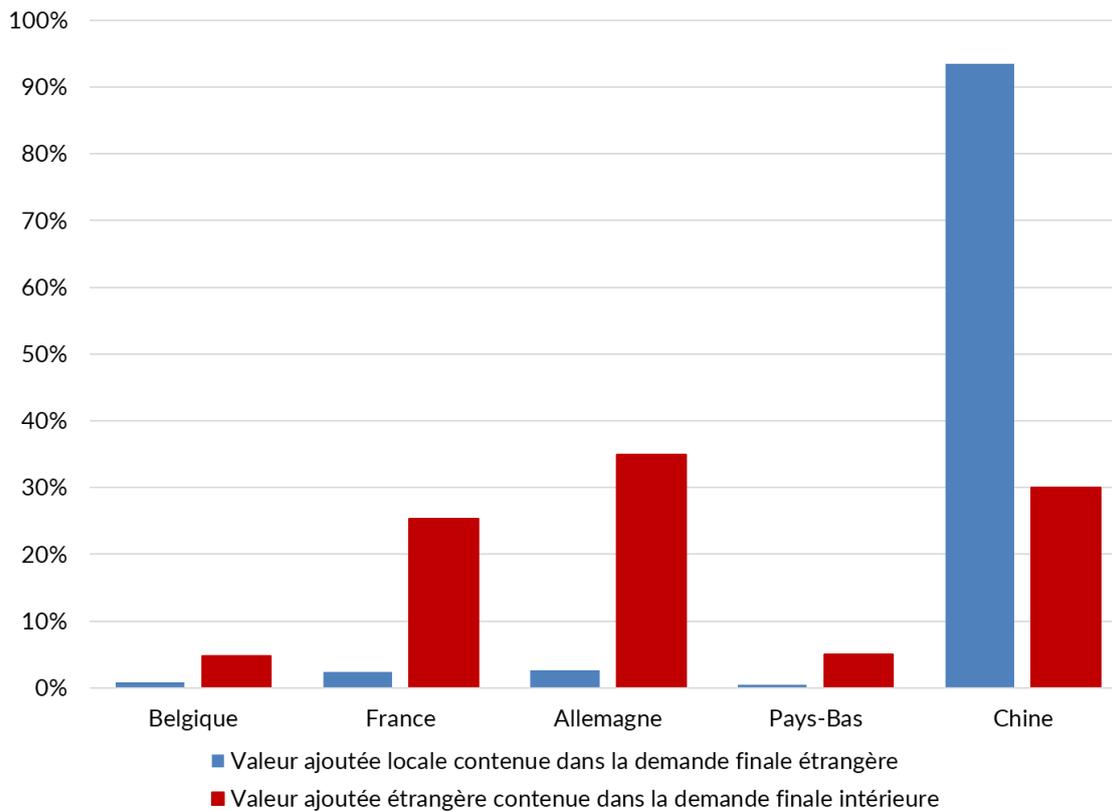
<sup>15</sup> L'approche sous l'angle de la valeur ajoutée fournit de nouveaux éclairages en termes de compétitivité extérieure en complétant le diagnostic traditionnellement établi sur la base des statistiques d'exportations de biens et de services. En effet, le commerce mondial, l'investissement et la production s'organisent de plus en plus autour des chaînes de valeur mondiales. Une chaîne de valeur mondiale désigne l'ensemble des activités menées par les entreprises pour mettre un produit sur le marché, depuis sa conception jusqu'à son utilisation finale. Ces activités sont soit réalisées par une seule entreprise, soit réparties entre plusieurs intervenants (de plus en plus le cas). Les indicateurs de l'OCDE sur les échanges en valeur ajoutée sont fondés sur ce principe et sont établis à partir des tableaux entrées-sorties à l'échelle mondiale élaborés par l'OCDE et l'OMC. Les indicateurs examinés dans cette partie assurent une meilleure connaissance de la valeur ajoutée du secteur.

<sup>16</sup> Les données sous-jacentes ayant servi aux calculs des indicateurs TiVA proviennent des Tableaux internationaux des entrées-sorties (TIES). Ces derniers sont établis à partir des statistiques du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 et à partir de sources nationales, régionales ou internationales.

<sup>17</sup> La « balance commerciale en valeur ajoutée », correspond à la différence entre la teneur en valeur ajoutée locale de la demande finale étrangère et le contenu en valeur ajoutée étrangère de la demande intérieure finale.

Graphique 8. Valeur ajoutée étrangère contenue dans la demande finale intérieure et valeur ajoutée locale contenue dans la demande finale étrangère, en 2015

En %.



Source : OCDE.Stat.

Comme il ressort du graphique 9 sur l'origine du contenu en valeur ajoutée de la demande finale belge, la Chine et la Belgique elle-même ont le plus contribué à la valeur ajoutée de la production de textile belge, avec une part de respectivement 24 % et 21 % en 2015. La comparaison avec les résultats de 2005<sup>18</sup> indique cependant une baisse de la part relative de la Belgique (-4 points de pourcentage) contrairement à la forte progression de la Chine (+9 points de pourcentage). Ces résultats témoignent de l'importance de la Chine dans la production et la valeur ajoutée du textile belge. La suppression des quotas sur les importations de textile par l'OMC<sup>19</sup> (31 décembre 2005) entraînant une augmentation des importations du textile chinois sur le marché européen<sup>20</sup> explique largement cette évolution.

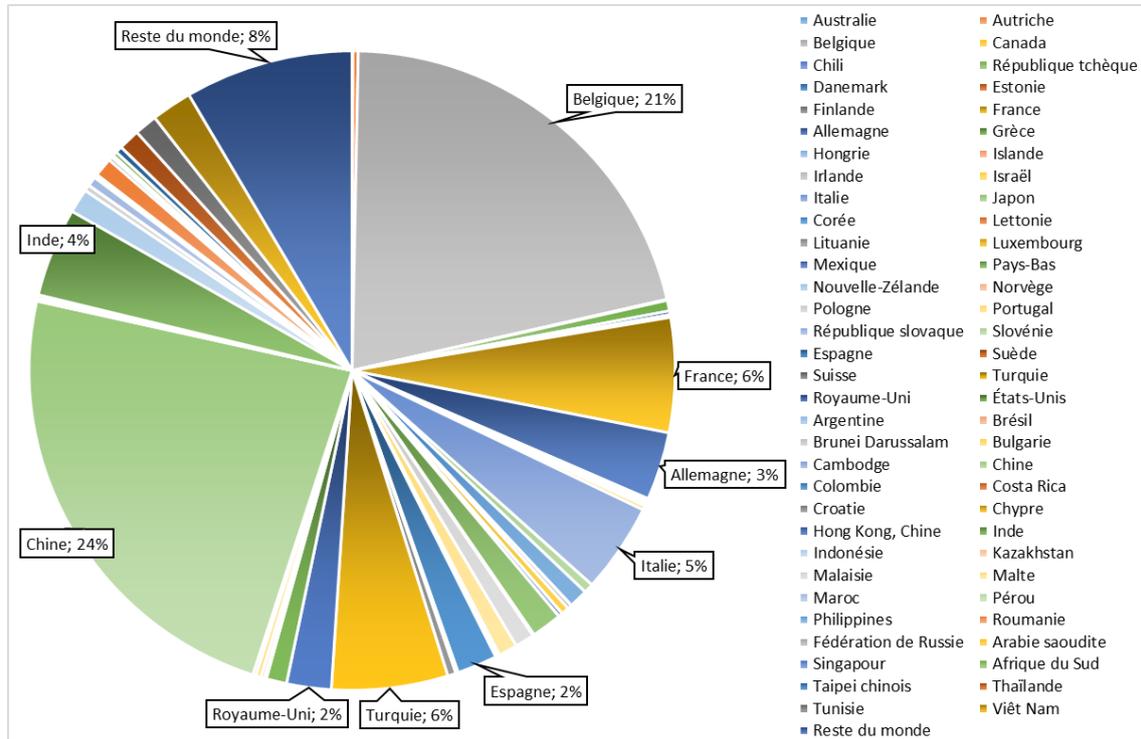
<sup>18</sup> Premières données disponibles.

<sup>19</sup> Organisation mondiale du commerce.

<sup>20</sup> [Le Devoir, Textile: la Chine profite déjà de la fin des quotas.](#)

Graphique 9. Origine géographique de la valeur ajoutée de la production des secteurs C13-15 belge pour la demande finale en 2015

En % du total de la valeur ajoutée.



Source : OCDEStat.

### 1.2.5. Interactions avec d'autres secteurs

Sur la base des tableaux d'entrées et de sorties de 2015 (revu en automne 2019), on constate que la production intérieure de textiles, d'habillement, de cuir et de produits en cuir des secteurs C13-15 repose sur des entrées provenant de Belgique (51,5 %) et des entrées de l'étranger (48,5 %) dans des proportions à peu près égales. Les principaux fournisseurs de produits intermédiaires nationaux nécessaires à la production nationale des secteurs C13-15 sont : l'industrie du textile elle-même, le commerce de gros et l'industrie chimique. En ce qui concerne le sous-secteur 13A<sup>21</sup> (la préparation de fibres textiles et filature, le tissage et l'ennoblissement textile), les principales interactions s'effectuent entre les entreprises au sein du 13A. Qui plus est, ses principaux fournisseurs sont le commerce de gros (46A), la production et la distribution de gaz et d'électricité (35A) ainsi que le secteur de réparation et de fabrication de machines et d'appareils (33A). Pour le sous-secteur 13B (la fabrication d'autres textiles), les principales interactions s'opèrent non seulement au sein du secteur 13A, mais également avec le commerce de gros (46A), l'industrie chimique (20A), les services de transports terrestres (49C), le secteur lui-même (13B) et les services comptables et juridiques (69A). En plus de la production nationale (5.147 millions d'euros), les importations de produits finis des secteurs C13-15 se sont élevées à 8.852 millions d'euros. En 2015, le secteur 13A s'est approvisionné en biens et services à raison de 60,1 % en Belgique et de 39,9 % à l'étranger. Pour le secteur 13B, la part de l'approvisionnement intérieure s'avère plus réduite, s'établissant à 52 % en Belgique contre 48 % à l'étranger.

L'importance du secteur du textile belge pour l'ensemble du tissu économique peut être illustré par l'impact d'un choc de la demande sur la production de ce secteur et sur la production de ses fournisseurs directs et indirects (effet de production en amont). En effet, la production du secteur textile crée également une valeur ajoutée dans les secteurs en amont.

<sup>21</sup> Toutefois, ces chiffres à un niveau plus détaillé ne tiennent pas encore compte de la révision occasionnelle (automne 2019) des comptes nationaux et des tableaux d'entrées/sorties qui en découlent.

Un choc positif de demande d'un montant de 1.000 euros destinée au secteur 13A entraînerait une production supplémentaire cumulée de 1.669 euros dans l'économie totale. Ce montant est réparti entre autres au sein du secteur-même (1.136 euros), du commerce de gros (46A; 120 euros), de la production et de la distribution de gaz et d'électricité (35A, 40 euros), des activités de holding et de conseils en gestion et de la fabrication et réparation de machines et d'appareils (70A et 33A, 32 euros) et du secteur agricole (1A, 27 euros). Le choc sur la demande engendrerait une valeur ajoutée supplémentaire de 538 euros dans l'économie totale. En ce qui concerne le secteur 13B, un choc positif de demande d'un montant de 1.000 euros entraînerait une production supplémentaire cumulée de 1.569 euros dans l'économie totale, dont 1.022 euros au sein du secteur-même, 92 euros pour le secteur de fabrication de textile et du commerce de gros et 38 euros pour l'industrie chimique (20A, 38 euros). Une valeur ajoutée supplémentaire de 497 euros est générée pour l'économie totale.

### 1.2.6. Débouchés

En Belgique, le secteur du textile (C13-15) produit principalement des produits destinés à l'exportation : deux tiers (68,7 %), dont environ la moitié vers la zone euro. En outre, 22,8 % de la production belge est consommée par d'autres secteurs en tant que facteur d'entrée. Les principaux consommateurs intermédiaires sont le secteur lui-même (NACE 13-15 : 38,7 % de la consommation intermédiaire), la construction (NACE 41-43 : 18,8 %) et la fabrication de meubles; autres industries (31-32 : 5,8 %). La partie restante de la production belge est consommée par les ménages (6,6 %).

Au niveau des sous-secteurs, les consommateurs intermédiaires sont les secteurs d'autres produits textiles (13B), l'industrie de l'habillement (14A) et la fabrication de meubles (31A) pour le secteur 13A et l'industrie de l'habillement (14A), les travaux de finition (43C) et la construction de bâtiments (41A) pour le secteur 13B.

## 1.3. Ressources

### 1.3.1. Emploi

En 2018, l'emploi intérieur total<sup>22</sup> de C13-15 en Belgique comptait 22.000 personnes (dont 19.800 salariés et 2.200 indépendants). Depuis 2000, l'emploi dans ce secteur a fortement diminué, de -5,2 % par an en moyenne. Cela a conduit à une réduction de plus de la moitié des effectifs. En France, la baisse de l'emploi a été encore plus prononcée (moyenne annuelle -5,3 %), tandis que la diminution a été plus limitée en Allemagne et aux Pays-Bas (respectivement -3,7 % et -3,1 %).

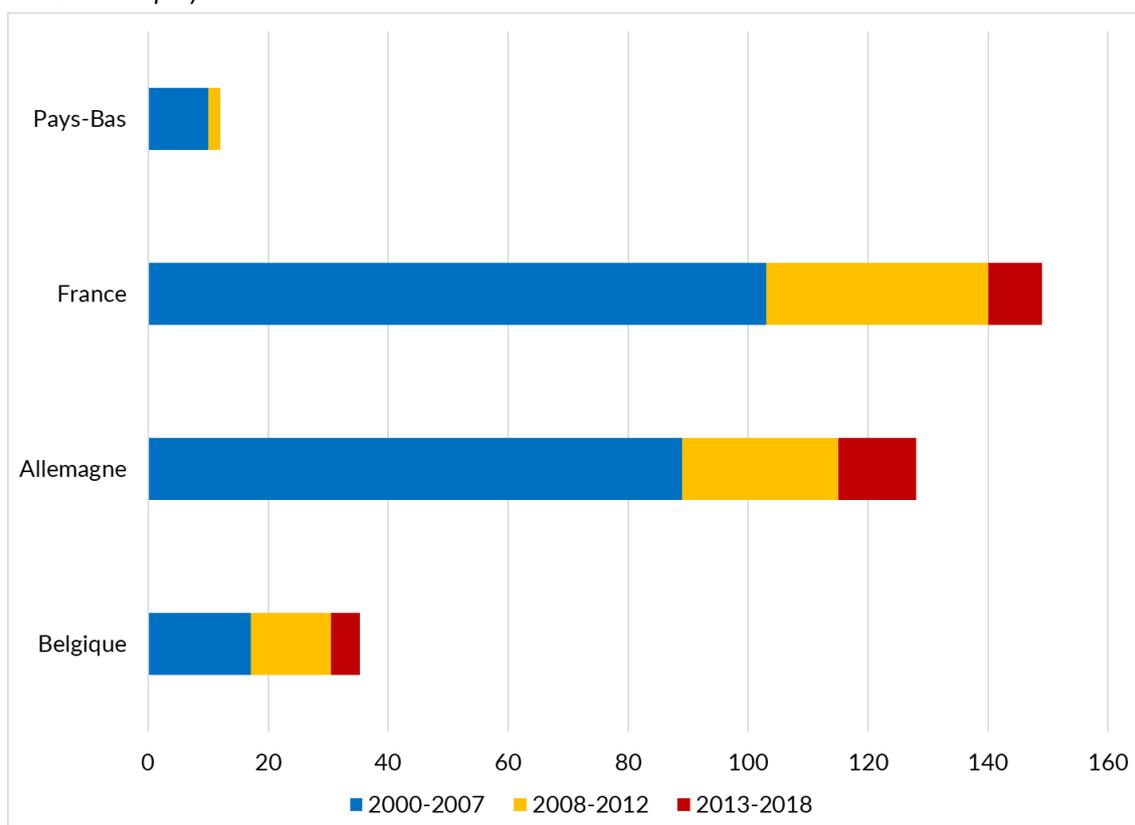
Si l'on décompose la période, il apparaît que la baisse annuelle moyenne de l'emploi a été plus forte pendant la crise économique et financière (2008-2012 : -7,8 %) et avant la crise (2000-2007 : -4,9 %) et plus limitée après la crise (2013-2018 : -3,2 %). En revanche, les pertes d'emplois les plus importantes ont eu lieu avant la crise dans les pays voisins (période 2000-2007 : -5,6 % en Allemagne et aux Pays-Bas et -7,5 % en France).

En Belgique, les secteurs C13-15 représentent 0,5 % de l'emploi total et 4,3 % de l'emploi dans l'industrie manufacturière. Dans les pays voisins, l'emploi dans le secteur est moins important par rapport à l'emploi total (0,2 % aux Pays-Bas et 0,3 % en Allemagne et en France) et à l'emploi dans l'industrie manufacturière (allant de 1,9 % en Allemagne à 2,2 % aux Pays-Bas et 3,8 % en France).

La proportion de travailleurs indépendants par rapport à l'emploi intérieur total est d'environ 10 % en Belgique, en Allemagne et en France. Aux Pays-Bas, la proportion d'indépendants dans le secteur est sensiblement plus élevée (17,6 %).

<sup>22</sup> La France et l'Allemagne n'ont publié aucune données chiffrées pour 2018. Les chiffres énoncés pour la France et l'Allemagne ne sont valables que jusqu'en 2017 et donc plus en 2018 comme c'est le cas pour la Belgique et les Pays-Bas.

Graphique 10. Pertes d'emplois dans les secteurs C13-15 entre 2000 et 2018  
Par 1000 employés.



\* Chiffres valables jusqu'en 2017.

Source : ICN, Eurostat.

Selon les chiffres de Bel-first, les sous-secteurs suivants sont les plus gros employeurs dans le secteur C13 en Belgique :

- 13.9, avec Balta Industries, IVC, BFS Europe, Associated Weavers Europe et Sioen Industries qui emploient respectivement 2.177, 665, 497; 469 et 426 personnes ;
- 13.2, avec Concordia Textiles et Monks International qui comptent respectivement 226 et 195 employés ;
- 13.1, avec Utextbel qui emploie 722 personnes.

Le niveau d'instruction dans le secteur C13 est inférieur à celui de l'ensemble de l'économie. Selon l'enquête sur les forces de travail, 28,9 % du personnel de C13 sont peu qualifiés, 49,5 % moyennement qualifiés et 21,7 % hautement qualifiés, tandis que la part des personnes hautement qualifiées dans l'économie totale est de 46,3 % (contre 14,4 % de personnes peu qualifiées et 39,4 % de personnes moyennement qualifiées). Toutefois, le sous-secteur C13.3, ennoblissement textile, présente une forte proportion de travailleurs hautement qualifiés (60,2 %).

Selon les chiffres du VDAB, le nombre de postes vacants dans le secteur a augmenté ces dernières années, ce qui pourrait indiquer une dynamique positive à court terme. Il semble également que ces postes soient bien pourvus : le nombre de postes vacants reste limité.

### 1.3.2. Capital (FBCF, R&D, innovation)

#### Formation brute de capital fixe

En Belgique et dans les autres pays sous-étude, les taux d'investissement<sup>23</sup> des secteurs C13-15 sont plus faibles que ceux observés dans les industries manufacturières respectives. Néanmoins, le taux d'investissement belge dans le secteur demeure supérieur à celui des autres pays sous-étude<sup>24</sup> sur une longue période, progressant plus rapidement (+4,9 points de pourcentage sur la période 2010-2018), et se positionnant à la deuxième place après la France.

Tableau 4. Taux d'investissement des secteurs C13-15 et de l'industrie manufacturière

En %.

	Fabrication de textiles (C13-15)			Industrie manufacturière C sans C13-15		
	Taux d'investissement en 2018	Évolution (points de pourcentage)			Taux d'investissement en 2018	Évolution (points de pourcentage) 2018/2017
		2018/2010	2017/2016	2018/2017		
<b>Belgique</b>	20	4,9	-0,8	1,5	25,2	-0,1
<b>Allemagne</b>	12,3 <sup>(2016)</sup>	1,9 <sup>(2016/2010)</sup>	0,9 <sup>(2015/2014)</sup>	0,0 <sup>(2016/2015)</sup>	18,7 <sup>(2016)</sup>	0,2 <sup>(2016/2015)</sup>
<b>France</b>	18,1	5,6	1,8	1,0	28,2	1,5
<b>Italie</b>	14,4 <sup>(2016)</sup>	0,2 <sup>(2016/2010)</sup>	-0,4 <sup>(2015/2014)</sup>	1,2 <sup>(2016/2015)</sup>	26 <sup>(2016)</sup>	0,7 <sup>(2016/2015)</sup>
<b>Pays-Bas</b>	10,9 <sup>(2017)</sup>	3,2 <sup>(2017/2010)</sup>	-0,9 <sup>(2016/2015)</sup>	1,5 <sup>(2017/2016)</sup>	19,8 <sup>(2017)</sup>	-0,6 <sup>(2017/2016)</sup>

Source : Eurostat (comptes nationaux), calculs propres.

#### Recherche et développement (R&D)

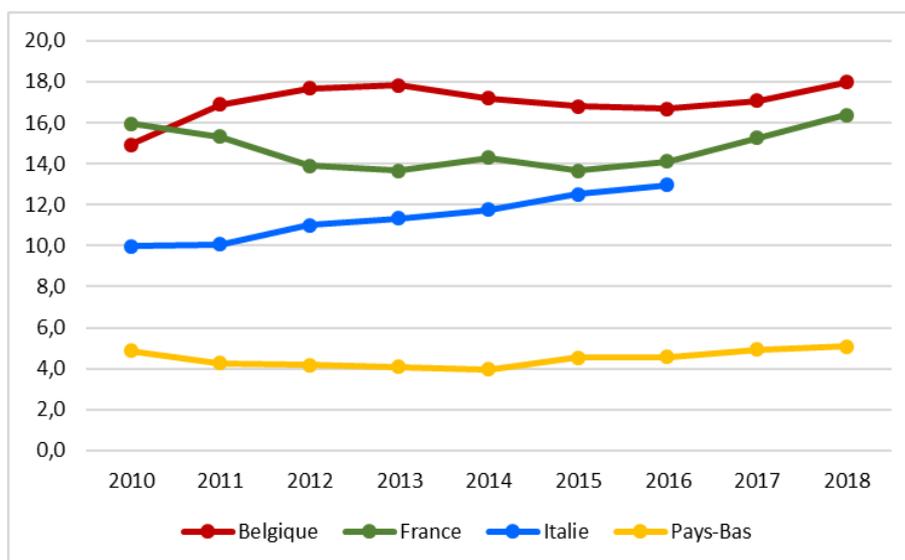
Selon les chiffres des comptes nationaux, globalement, de tous les pays sous-étude, l'Italie dépense le plus en R&D, en euros courants, sur la période étudiée, suivie par la France et la Belgique<sup>25</sup>. Les Pays-Bas occupent la dernière position. Cependant, le classement effectué sur la base de l'intensité en R&D exprimée en % de la valeur ajoutée apparaît plus favorable pour notre économie.

<sup>23</sup> Le taux d'investissement est défini comme le rapport entre les dépenses d'investissements du secteur (FBCF) et la valeur ajoutée brute dudit secteur.

<sup>24</sup> Ceci reste valable pour une comparaison année par année lorsque les données sont disponibles.

<sup>25</sup> Les chiffres pour l'Allemagne étaient indisponibles.

Graphique 11. Évolution de l'intensité en R&D des secteurs C13-15  
En % de la valeur ajoutée du secteur.



Source : ICN, Eurostat.

La Belgique investit le plus en R&D, suivie par la France, l'Italie et enfin les Pays-Bas.

Tableau 5. Entreprises innovantes par type d'innovation dans le secteur de textile (C13), 2012 à 2016<sup>26</sup>

En % du nombre total d'entreprises dans le secteur de textile.

	Produit <sup>27</sup>			Procédé			Marketing			Organisation		
	2012	2014	2016	2012	2014	2016	2012	2014	2016	2012	2014	2016
<b>Belgique</b>	22,5	14,3	:	10,8	21,5	70,7	29,6	40,1	:	28,6	34,4	:
<b>Allemagne</b>	30,6	29,2	:	7,2	10,0	74,3	48,0	59,4	:	26,3	43,4	:
<b>France</b>	11,2	12,5	:	11,0	4,8	56,8	27,1	24,4	:	35,0	31,0	:
<b>Pays-Bas</b>	17,8	:	:	5,1	:	:	24,2	:	:	23,5	:	:

Source : Eurostat.

En 2016, la Belgique a affiché la deuxième meilleure performance des pays de comparaison pour l'innovation de procédé au sein des entreprises du secteur de textile (C13). La part des entreprises belges du secteur C13 ayant réalisé une innovation de produit s'est élevée, en 2014, à 14,3 % du total des entreprises. Ce taux s'est détérioré par rapport à 2012 (-8,2 points de pourcentage). Durant cette même année, 40,1 % des industries du secteur C13 implantées en Belgique ont réalisé des innovations de marketing et 34,4 % des innovations d'organisation. Ces deux taux ont augmenté de respectivement 10,5 et de 5,8 points de pourcentage depuis l'enquête de 2012.

<sup>26</sup> L'innovation peut être approchée par les données de l'Enquête communautaire sur l'innovation (CIS) organisée tous les deux ans dans les entreprises de 10 salariés et plus. Pour chaque type d'innovation, le taux correspond à la part d'entreprises innovantes pour ce type d'innovation dans le nombre total d'entreprises, indépendamment des autres types d'innovation. Une même entreprise peut donc être comptée plusieurs fois si elle réalise plusieurs types d'innovation.

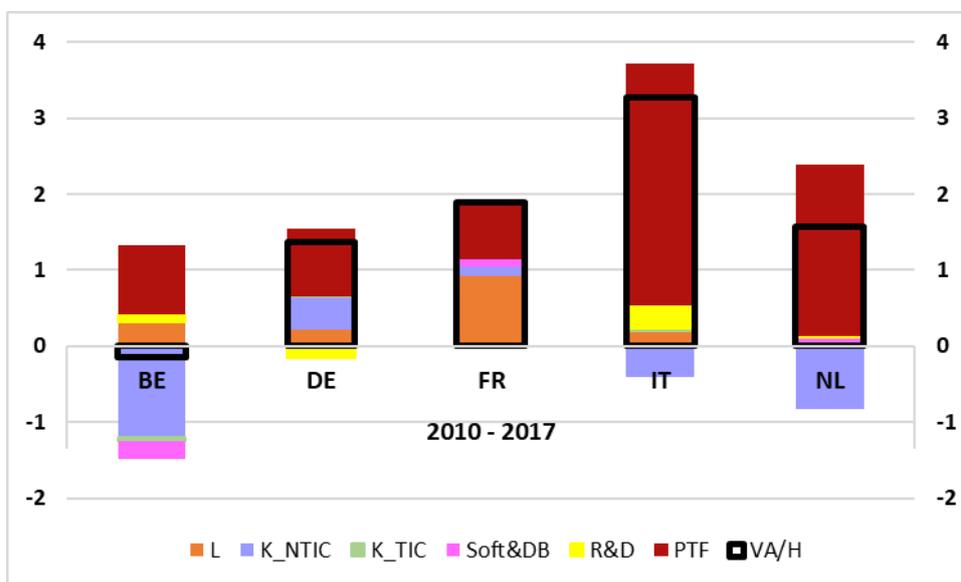
<sup>27</sup> Le Manuel d'Oslo décrit l'innovation de produit comme « l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné ». Une innovation de procédé est « la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée ». Une innovation de commercialisation correspond à « la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit ». Une innovation d'organisation est « la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme ». Source : OCDE et Commission européenne, Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation (3<sup>e</sup> édition, 2005).

Enfin, l'Allemagne a compté les meilleurs résultats en 2014, à l'exception des innovations de procédé. Elle y a remédié en 2016 avec un résultat de 74,3 % du total des entreprises du secteur C13.

### 1.3.3. Décomposition de la croissance de la productivité du travail

En Belgique, sur la période 2010-2017, le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée par heure travaillée des secteurs C13-15 a été négatif, en raison principalement de la contribution négative du capital tangible (essentiellement le capital non-TIC et dans une moindre mesure le capital TIC) mais aussi d'une des composantes du capital intangible (softwares et bases de données). En revanche, la productivité totale des facteurs (PTF), le facteur travail et la composante R&D du capital intangible l'ont influencé positivement mais pas suffisamment pour contrebalancer les contributions négatives susmentionnées.

Graphique 12. Contribution à la croissance moyenne de la VA par heure prestée des secteurs C13-15



Où : L représente la contribution du facteur travail ; K\_TIC le capital (tangible) en Technologie de l'information et des communications ; K\_NTIC le capital (tangible) qui ne relève pas des technologies de l'information et des communications ; Soft&DB représente le capital intangible, soit les softwares et les bases de données ; R&D est la partie du capital intangible induite par les frais de recherche et développement ; PTF la productivité totale des facteurs ; VA/H le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée par heure prestée.

Source : Euklems.

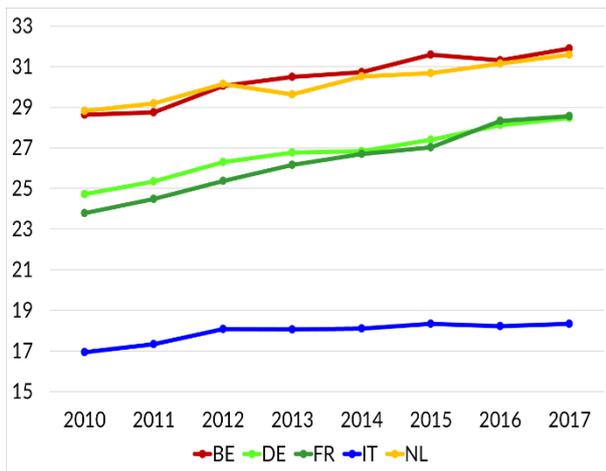
Concernant les autres pays, la PTF a principalement influencé la croissance moyenne de la valeur ajoutée par heure travaillée du secteur sous-étude en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, à la différence de la France où le facteur travail prédomine. En outre, en ce qui concerne le capital intangible, l'Italie affiche une participation relativement importante de la R&D, tandis que la France présente une contribution positive mais proportionnellement faible des softwares et bases de données. Les Pays-Bas dévoilent une faible influence à la fois des « softwares et bases de données » et de la « R&D ». L'Allemagne affiche un apport négatif de la R&D.

### 1.3.4. Coût salarial horaire et productivité réelle

Reflet des évolutions respectives des coûts salariaux et de la productivité, le coût salarial unitaire (CSU<sup>28</sup>) des secteurs C13-15 en Belgique présente une évolution en dents de scie.

Graphique 13. Coûts salariaux<sup>29</sup> des secteurs C13-15

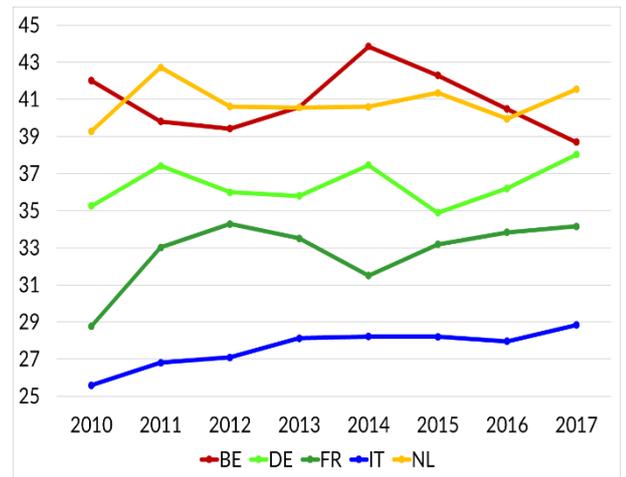
En euros.



Source : Eurostat (Comptes nationaux), calculs propres.

Graphique 14. Productivité<sup>30</sup> des secteurs C13-15

En euros.



Source : Eurostat (Comptes nationaux), calculs propres.

De manière globale, les coûts salariaux sont orientés à la hausse dans tous les pays sur la période considérée. Toutefois, l'Italie dispose d'un avantage en terme de coûts salariaux horaires par rapport aux autres pays.

L'Italie et la France présentent en 2017 les niveaux de productivité les plus faibles à l'inverse des Pays-Bas suivis de la Belgique dont les niveaux de productivité sont les plus élevés. En 2017, l'écart de la Belgique avec la France (deuxième pays ayant affiché la productivité la plus faible) s'élevait à environ 5 euros de l'heure.

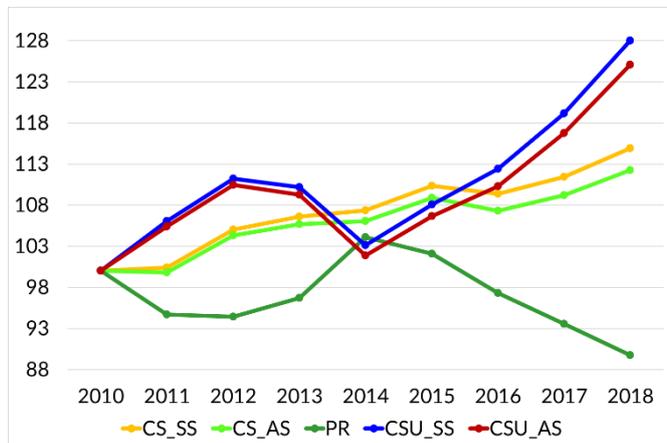
<sup>28</sup> Le CSU est le rapport entre le coût salarial (horaire ou par personne) et la productivité du travail (horaire ou par personne).

<sup>29</sup> Le concept de coût salarial par heure travaillée ici se calcule comme le ratio entre la rémunération des salariés d'une branche (ou secteur) *i* et le total des heures travaillées de la branche (ou du secteur) *i*.

<sup>30</sup> Le concept de productivité réelle horaire utilisé ici, se définit comme le ratio de la valeur ajoutée brute au prix du marché (à prix constant) d'un secteur donné *i* sur le total des heures travaillées du même secteur *i*.

Graphique 15. Évolution du coût salarial, de la productivité et du CSU des secteurs C13-15 en Belgique

Indices 2010=100.

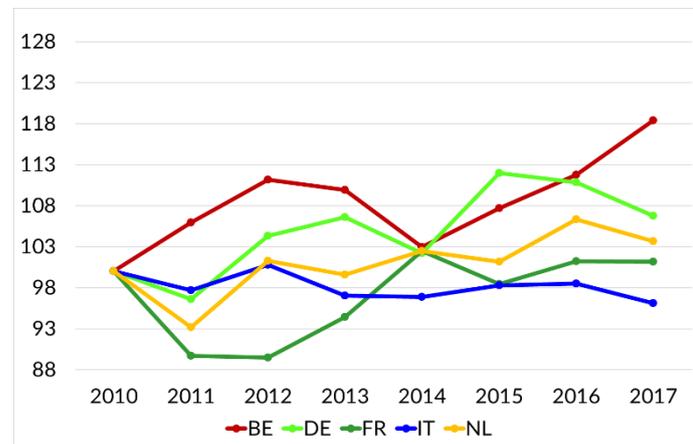


Où : CSU\_AS=coût salarial unitaire avec subsides, CSU\_SS=coût salarial unitaire sans subsides, CS\_AS=coût salarial horaire avec subsides, CS\_SS=coût salarial horaire sans subsides et PR=productivité réelle.

Source : ICN, CCE, Eurostat.

Graphique 16. Évolution des CSU des secteurs C13-15

Indices 2010=100.



Source : ICN, CCE, Eurostat.

En Belgique, en 2018 (et en 2017), le CSU affiche une plus forte progression qu'en 2016 à la suite d'une croissance plus importante du coût salarial couplée à un repli de la productivité.

Le relèvement du CSU en 2015 provenait de l'affaissement de la productivité réelle combiné à un rehaussement du coût salarial tandis que sa hausse en 2016 résultait d'une baisse plus prononcée de la productivité par rapport à la baisse moins rapide du coût salarial.

Tableau 6. Coût salarial (CS), productivité réelle et CSU des secteurs C13-15

En %.

	TCAM 2017/2010			Évolution 2017/2010			Évolution 2016/2015			Évolution 2017/2016		
	CS	Productivité	CSU	CS	Productivité	CSU	CS	Productivité	CSU	CS	Productivité	CSU
Belgique	1,6	-1,2	2,8	11,4	-7,9	18,4	-0,9	-4,3	3,6	1,9	-4,4	6,6
Allemagne	2,0	1,1	0,9	15,1	7,8	6,8	2,7	3,7	-1,0	1,2	5,0	-3,7
France	2,6	2,5	0,2	20,1	18,7	1,1	4,8	1,9	2,8	0,9	1,0	-0,1
Italie	1,1	1,7	-0,6	8,3	12,7	-3,9	-0,6	-0,8	0,2	0,6	3,1	-2,4
Pays-Bas	1,3	0,8	0,5	9,6	5,7	3,7	1,5	-3,4	5,1	1,4	4,0	-2,5

Source : Eurostat (comptes nationaux), calculs propres.

Entre 2010 et 2017, le coût salarial horaire des secteurs C13-15 a crû de 11,4 % en Belgique<sup>31</sup>, alors que la productivité réelle connaissait un repli de -7,9 %. Cet amoindrissement de la productivité<sup>32</sup> résulte notamment de la baisse de la valeur ajoutée du secteur (-26,3 %) consécutif à la contraction de la production et de celle de l'emploi (volume d'heures travaillées de -21,2 %). Dès lors, le CSU a progressé sur cette période en Belgique (+18,4 %).

L'analyse de la performance de nos partenaires sur une longue période (2010-2017), montre que l'Allemagne, les Pays-Bas et la France affichent un profil haussier de leur CSU à l'inverse de l'Italie. Sur une période plus récente (2016-2017), les CSU baissent dans les autres pays à l'exception de la Belgique. En effet le CSU progresse fortement en Belgique (+6,6 %) à la suite d'une baisse prononcée de la productivité (-4,4 %) couplée à une hausse du coût salarial (+1,9 %). La baisse de la productivité étant la conséquence d'un repli plus rapide de la valeur ajoutée (-4,3 %) par rapport à la baisse de l'emploi (-0,4 %). Dans les autres pays, une progression plus rapide des productivités par rapport aux coûts salariaux explique les évolutions à la baisse des CSU.

### 1.3.5. Structure des coûts

Les tableaux entrées-sorties permettent de calculer la structure des coûts d'un secteur. D'une part, il n'est pas possible d'examiner que le secteur lui-même pour calculer la structure des coûts directs. D'autre part, les coûts de production des secteurs en amont sont également pris en compte pour le calcul de la structure des coûts cumulés. La consommation intermédiaire intérieure est ensuite ventilée en fonction de la structure des coûts des secteurs en amont. Par exemple, le secteur 13A se fournit auprès du commerce de gros. Une production supplémentaire de l'industrie du textile y crée de la valeur ajoutée. De plus, le commerce de gros à son tour fait appel aux importations de biens intermédiaires.

Le graphique 15 indique ces coûts pour le secteur 13A et 13B<sup>33</sup>. L'analyse directe montre que la consommation intermédiaire, les importations intermédiaires<sup>34</sup> et les rémunérations représentent respectivement 42,4 %, 28,2 % et 18,8 % de la production intérieure du secteur. Les amortissements absorbent 10 % de la production intérieure tandis que l'excédent net d'exploitation (qui témoigne de la rentabilité d'un secteur) atteint 0,3 %. Selon l'approche cumulée, les importations (44,0 %) deviennent la rubrique la plus importante des coûts cumulés du secteur 13A et de ses fournisseurs en Belgique. Le total des rémunérations du secteur 13A et ses fournisseurs englobe 32,8 % des coûts cumulés en Belgique. La part de l'excédent net d'exploitation s'élève à 6,8 % tandis que le coût du capital s'élève à 15,6 %.

Pour le secteur 13B, la consommation intermédiaire, les importations intermédiaires et les rémunérations représentent respectivement 36,8 %, 34,0 % et 19,9 % de la production intérieure du secteur selon l'approche directe. Les amortissements absorbent 6,5 % de la production intérieure tandis que l'excédent net d'exploitation (qui témoigne de la rentabilité d'un secteur) atteint 2,8 %. À l'instar du secteur 13A, les importations (47,6 %) constituent la composante prépondérante des coûts cumulés. Le total des rémunérations du secteur 13B et de ses fournisseurs affiche un résultat de 32,3 % des coûts cumulés en Belgique contre 8,5 % pour la part de l'excédent net d'exploitation et 10 % pour le coût du capital.

<sup>31</sup> La prise en compte des subsides versés au secteur sur la période 2010-2017 entraîne un relèvement moindre du coût salarial de C13-15 pour la Belgique de 9,2 %. Dans cette perspective, le coût salarial diminue sur la période 2015-2016 (-1,5 %), alors qu'il progresse de 1,8 % sur la période 2016-2017 et de 2,8 % (3,1 % pour coût salarial horaire sans subsides) sur la période 2018-2018.

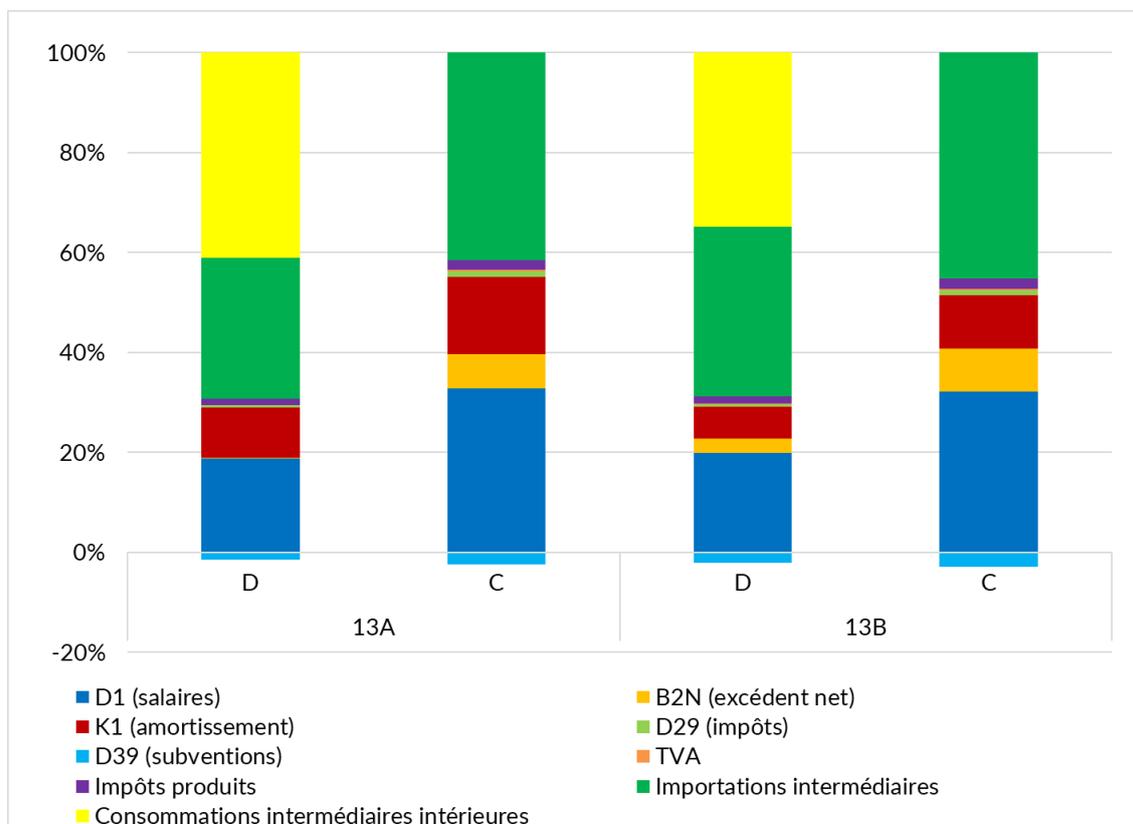
<sup>32</sup> Sur une période plus récente (2015-2017), la productivité a évolué à la baisse (-5,5 %), suite à une contraction de la valeur ajoutée (-3,2 %) et à une progression de l'emploi (volume d'heures travaillées +2,3 %).

<sup>33</sup> Cette analyse ne tient pas encore compte de la révision occasionnelle des comptes nationaux (automne 2019).

<sup>34</sup> Afin de bien cerner les relations intersectorielles au sein du système de production national, les importations finales (contrairement aux importations intermédiaires) ne sont pas prises en compte car elles n'affectent pas le système de production domestique.

Graphique 17. Structure des coûts directs et cumulés des sous-secteurs 13A et 13B, 2015

En % des coûts.



Rem. D : coûts directs, C: coûts cumulés.

Source : ICN, calculs propres.

## 1.4. Environnement

### 1.4.1. Fonctionnement du marché

Outre la demande et les ressources, l'environnement constitue également un déterminant de la performance d'un secteur et donc de sa compétitivité. En effet, un fonctionnement de marché efficace, à travers une concurrence saine et équilibrée, peut inciter les entreprises à innover davantage, à réduire leurs coûts de production à long terme et à proposer des produits plus attractifs, ce qui peut améliorer la compétitivité du secteur (ou, dans la cas contraire, la détériorer).

À cet égard, l'Observatoire des prix réalise chaque année un screening horizontal sur le fonctionnement de marchés des différents secteurs de l'économie belge. Dans ce cadre, plusieurs indicateurs du niveau de concurrence sont disponibles sur la période 2012-2017 pour les secteurs de la fabrication de textiles au niveau le plus détaillé possible (nomenclature NACE à 5 décimales).

Il en ressort que les sous-secteurs et catégories de la fabrication de textiles sont moins concentrés<sup>35</sup> que les secteurs industriels en moyenne (voir tableau 6<sup>36</sup>). Seuls deux catégories

<sup>35</sup> Dans le screening horizontal, le degré de la concentration d'un secteur est mesuré à l'aide de l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI), calculé comme la somme des carrés des parts de marché des entreprises du secteur. Plus l'indicateur est proche de 1, plus le secteur s'approche d'une situation de monopole, ce qui est moins favorable pour le fonctionnement de marché.

<sup>36</sup> Ces indicateurs ne sont pas disponibles pour la fabrication d'autres textiles (NACE 1399), en raison d'un manque de fiabilité des données.

semblent avoir un niveau élevé de concentration, à savoir la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91) et de non-tissés, sauf habillement (C13.95), qui ont respectivement un HHI de 0,29 et de 0,61.

Tableau 7. Indicateurs de la structure et du fonctionnement de marchés des catégories de la fabrication de textiles, moyenne 2012-2017

Catégorie	Chiffre d'affaires intérieur (% du total C13)	HHI	Taux de pénétration des importations	Intensité capitalistique	Price Cost Margin	Churn rate
Préparation de fibres textiles et filature (C13.10)	12,07%	0,03	68,44%	0,15	9,51%	0,03
Tissage (C13.20)	14,69%	0,08	68,32%	0,10	6,56%	0,03
Ennoblement textile (C13.30)	9,65%	0,08	0,00%	0,23	8,40%	0,02
Fabrication d'étoffes à mailles (C13.91)	1,86%	0,29	76,61%	0,22	13,44%	0,00
Fabrication de linge de lit et de table et d'articles textiles à usage domestique (C13.921)	5,13%	0,06	82,95%	0,13	3,79%	0,04
Fabrication d'autres articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.929)	23,40%	0,03	0,00%	0,12	9,99%	0,02
Fabrication de tapis et moquettes (C13.93)	19,18%	0,13	36,32%	0,11	6,95%	0,10
Fabrication de ficelles, cordes et filets (NACE 13.94)	1,09%	0,19	72,30%	0,24	7,49%	0,01
Fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95)	0,97%	0,61	95,87%	0,11	7,43%	0,00
Fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96)	11,94%	0,10	46,24%	0,10	7,73%	0,10
<b>TOTAL C13</b>	100,00%	0,16	54,70%	0,15	8,13%	0,04
<b>Total industries</b>		0,26	48,15%	0,18	9,43%	0,05

Source : Observatoire des prix, screening horizontal des secteurs marchands de l'économie belge 2018.

De plus, ces catégories semblent fortement soumises à la concurrence étrangère. En moyenne sur la période 2012-2017, la part de la consommation des biens liés au secteur provenant des importations (au détriment de la production intérieure) dépasse les 60 % dans une majorité de catégories, comme le tissage (C13.20), la fabrication de linge de lit (C13.921) ou de ficelles (C13.94). Les deux catégories (C13.91 et C13.95) mentionnés précédemment comme ayant un niveau plus élevé de concentration sont également soumises à une forte concurrence de la part d'entreprises étrangères.

L'intensité capitalistique<sup>37</sup>, soit les exigences en capital pour entrer sur le marché, semble moindre que dans d'autres secteurs industriels. L'importance économique des entrants et des sortants, mesurée par le churn rate<sup>38</sup>, est également demeurée plus faible entre 2012 et 2017 dans les secteurs de la fabrication de textiles que dans la moyenne des secteurs industriels, hormis pour la fabrication de tapis (C13.93) et la fabrication de textiles techniques et industriels (C13.96).

Quant à l'indicateur de la marge bénéficiaire (Price Cost Margin - PCM<sup>39</sup>), il est relativement faible pour les secteurs du textile. Seuls trois secteurs avaient un PCM plus haut que la moyenne des secteurs industriels (9,43 %), à savoir la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91<sup>40</sup>) (13,44 %), la préparation de fibres textiles et filature (C13.10) (9,51 %) et la fabrication d'autres articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.929<sup>41</sup>) (9,99 %).

## 1.4.2. Démographie des entreprises

Le secteur belge C13-14 (sans le cuir) comptait 2.142 entreprises actives en 2017. En 2017, 73 nouvelles entreprises ont été créées dans le secteur en Belgique, tandis que 52 ont cessé leur activité.

Le secteur représente 5,4 % du nombre total d'entreprises de l'industrie manufacturière. En France et aux Pays-Bas, le secteur est davantage présent dans la démographie des entreprises (respectivement 9,7 % et 7,0 % de l'industrie manufacturière), et moins en Allemagne (3,5 %).

---

<sup>37</sup> L'intensité capitalistique d'un secteur peut être approximée comme le capital nécessaire à la génération d'un euro de résultat total d'exploitation et se calcule donc comme le rapport entre d'une part le stock de capital total du secteur et le résultat total d'exploitation de l'ensemble des entreprises du secteur. Les nouvelles entreprises ou les entreprises de petite taille éprouvent d'autant plus de difficultés à s'établir ou se maintenir sur le marché que le rapport entre le stock de capital et le résultat total d'exploitation est élevé.

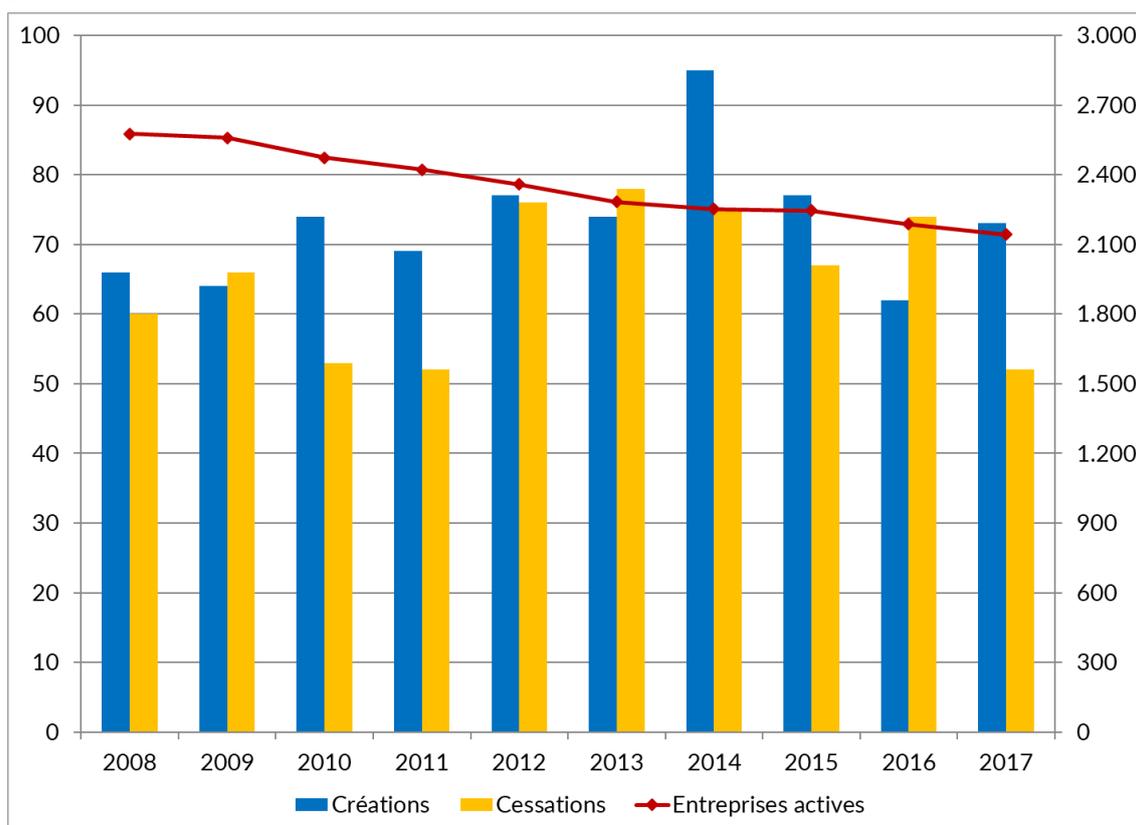
<sup>38</sup> Le churn rate est calculé comme la somme des parts de marchés des entreprises qui entrent sur le marché et de celles qui le quittent.

<sup>39</sup> Cet indicateur mesure la marge brute opérationnelle du secteur à partir des données de l'enquête sur la structure des entreprises.

<sup>40</sup> Ce secteur comprend la fabrication de laine, de velours et de tissus tricotés.

<sup>41</sup> Ce secteur comprend notamment la fabrication de rideaux, de stores, d'articles de campement, de voiles, de drapeaux, de gilets de sauvetage ou de parachutes.

Graphique 18. Créations, cessations et entreprises actives dans les secteurs C13-14  
En nombre.



Source : Eurostat.

La majorité (61 %) des entreprises du secteur C13-14 sont des entreprises sans personnel. Un cinquième des entreprises emploient de 1 à 4 personnes, 5,4 % ont de 5 à 9 salariés et 12,6 % des entreprises ont plus de 10 salariés.

Le taux de survie des entreprises du secteur C13-14 est relativement bon. Après un an d'activité, 90,3 % des entreprises semblent survivre, 68,4 % au bout de trois ans et 59,7 % après cinq ans. À titre indicatif, dans le secteur manufacturier, les taux de survie après 1, 3 et 5 ans sont respectivement de 85,1 %, 77,3 % et 56,3 %. Les pays voisins, à l'exception de la France, ont des taux de survie légèrement inférieurs.

En 2017, le secteur C13-14 comptait 14 entreprises à forte croissance<sup>42</sup>, principalement dans les sous-secteurs C13.9 (7), C13.3 (3) et C13.2 (3). Proportionnellement, le secteur compte peu d'entreprises à forte croissance : 0,7 % des entreprises actives ont un taux de croissance élevé en C13-14 alors que ce taux est de 1,1 % dans l'industrie manufacturière. En Allemagne, la population des entreprises a des taux de croissance relativement importants (1,1 % en C13-14 et 2,7 % dans l'industrie manufacturière).

Le secteur du textile belge est sujet à des fusions et acquisitions. Au cours de la période 2008-2019, 77 transactions (fusions ou acquisitions) ont eu lieu impliquant des entreprises belges (données Thomson Reuters). Quinze transactions ont porté sur le rachat d'une société belge par une autre société belge, quatre transactions ont porté sur une fusion belge. 18 entreprises belges ont été rachetées par des acquéreurs étrangers, 6 ont fusionné. Par ailleurs, 28 sociétés étrangères ont été rachetées par une société belge et 6 ont fusionné.

<sup>42</sup> Les entreprises comptant au moins 10 salariés en t-3, avec un taux de croissance annuel moyen de son personnel supérieur à 10 % par an, sur une période de 3 ans (t-3 à t).

Le classement Doing Business de la Banque mondiale évalue le climat des affaires sur la base de 10 domaines. En 2019, le classement Doing Business de la Banque mondiale plaçait notre pays en 45<sup>e</sup> position. Nos voisins ont obtenu de meilleurs résultats en termes de climat des affaires : les Pays-Bas se classaient 36<sup>e</sup>, la France était 32<sup>e</sup> et l'Allemagne 24<sup>e</sup>. À l'instar des années précédentes, la Belgique réalise d'excellentes prestations dans le domaine du commerce extérieur. Notre pays y partage la première place avec, notamment, la France et les Pays-Bas grâce à la rapidité de réalisation et aux faibles coûts liés à l'importation et l'exportation (documents douaniers et frontaliers). Le talon d'Achille de la Belgique réside encore dans l'enregistrement de la propriété, de par la lenteur (notamment, de longs délais pour l'enregistrement d'un emprunt) et la complexité des procédures (notamment auprès de la commune, du notaire, du bureau d'enregistrement) ainsi que leur coût élevé (honoraires élevés des notaires). En 2019, notre pays a obtenu de meilleurs résultats pour l'obtention de prêts.

### 1.4.3. Économie durable

#### Développement durable et économie circulaire

La croissance durable détermine également de plus en plus la manière dont les entreprises opèrent en Europe. Ceci est en ligne avec les ambitions du Pacte vert pour l'Europe, le « Green Deal », la nouvelle stratégie européenne pour une économie européenne compétitive, efficace dans l'utilisation des ressources et dont les émissions nettes de gaz à effet de serre seront devenues nulles en 2050<sup>43</sup>.

L'extraction et la transformation des ressources exercent une pression croissante sur les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. La transition vers une économie circulaire et neutre pour le climat est devenue une priorité au niveau européen et parmi les décideurs politiques et les entreprises. Une initiative importante dans ce cadre est le nouveau plan d'action pour une économie circulaire qui a été publié par la Commission européenne en mars 2020<sup>44</sup>. Celui-ci contient une liste de mesures visant à réduire l'empreinte environnementale des produits et de leur processus de production. L'économie circulaire fait référence à une économie dans laquelle la valeur des produits, des matières et des ressources est maintenue dans l'économie aussi longtemps que possible et la production de déchets est réduite au minimum<sup>45</sup>.

De nombreuses entreprises dans le secteur du textile ont déjà innové et adapté leur processus de production et/ou leur modèle économique afin de mieux répondre à ces enjeux au cours des dernières années<sup>46</sup>. L'industrie textile a en effet une empreinte écologique importante. L'industrie des vêtements et des chaussures représente 8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre<sup>47</sup>. La production de textiles requiert également de grandes quantités d'eau et de substances chimiques<sup>48</sup>.

Le potentiel de circularité est encore largement inexploité dans le secteur du textile. Il est estimé qu'à l'échelle mondiale, moins de 1 % des textiles produits dans le monde sont recyclés en nouveaux textiles<sup>49</sup>. Les textiles ont ainsi été identifiés comme groupe de produits prioritaire dans le nouveau plan d'action pour une économie circulaire.

Étant donné la complexité de la chaîne de valeur du textile, la Commission proposera une stratégie de l'Union européenne pour les textiles en 2021, qui s'appuiera sur les contributions du secteur et

<sup>43</sup> Commission européenne (11 décembre 2019), Le pacte vert pour l'Europe.

<sup>44</sup> Commission européenne (11 mars 2020), Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire : Pour une Europe plus propre et compétitive.

<sup>45</sup> Commission européenne (2 décembre 2015), Boucler la boucle : Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire.

<sup>46</sup> Euratex, Policy brief : [Prospering in the circular economy](#).

<sup>47</sup> Quantis (2018), [Measuring Fashion: Insights from the Environmental Impact of the Global Apparel and Footwear Industries study](#).

<sup>48</sup> European Environmental Agency (novembre 2019), [Textiles and the environment in a circular economy](#).

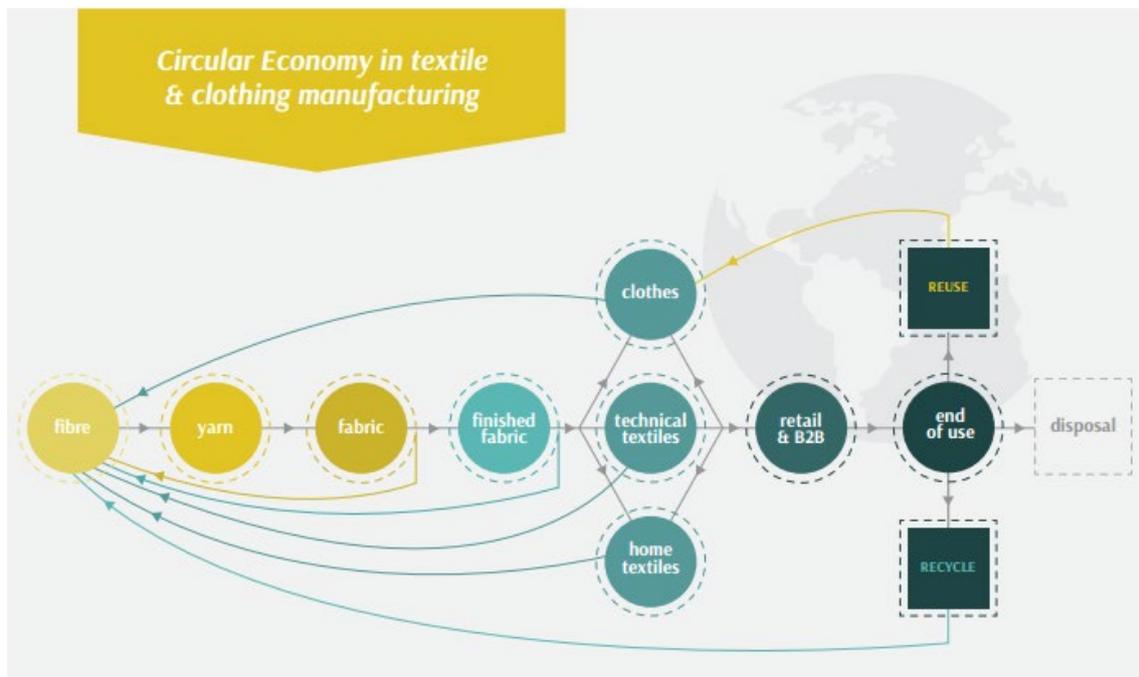
<sup>49</sup> Ellen MacArthur Foundation (2017), [A New Textiles Economy: Redesigning fashion's future](#).

d'autres parties prenantes. Cette stratégie visera à renforcer la compétitivité du secteur et l'innovation, en stimulant le marché européen des textiles durables et contribuant à l'économie circulaire, en luttant contre la mode éphémère et en encourageant la création de nouveaux modèles économiques fondés sur les produits en tant que services.

L'écoconception des produits textiles, ayant pour but de faciliter leur recyclage en fin de vie et le recours aux matières premières secondaires tout en luttant contre la présence de produits chimiques dangereux a également été identifié comme objectif. Des efforts seront également nécessaires de la part des autorités publiques afin d'améliorer la collecte des textiles en fin de vie et d'améliorer les marchés des fibres recyclées.

Enfin, une attention accrue est également accordée à l'exemption des microplastiques et des substances dangereuses des textiles au niveau européen. Par exemple, une restriction de la présence d'allergènes cutanés dans les textiles est en cours d'élaboration et le nouveau plan d'action « Économie circulaire » veut mieux cerner et s'attaquer à l'exemption involontaire des microplastiques.

Figure 2. L'économie circulaire dans la fabrication de textile et de vêtements



Source : Euratex, [Circular Economy](#).

## Mobilité et énergie

Grâce à sa position centrale en Europe, à l'infrastructure portuaire développée et son réseau routier et ferroviaire étendu, la Belgique est un endroit propice pour les clusters (ingénierie mécanique pour le textile et la production de textiles). Le problème majeur de congestion constitue cependant le revers de cette médaille: la Belgique est l'un des pays les plus encombrés d'Europe<sup>50</sup> en raison d'importants problèmes d'embouteillages à Anvers et à Bruxelles. Ce problème de congestion et le manque d'amélioration des infrastructures influencent également les décisions d'investissement des entreprises<sup>51</sup>.

Bien que la consommation d'énergie du secteur du textile soit limitée<sup>52</sup>, contrairement aux secteurs chimique ou alimentaire par exemple, les prix de l'énergie constituent également un coût

<sup>50</sup> Commission européenne, [Rapports pays Belgique 2016](#).

<sup>51</sup> [Six enseignements du baromètre de l'attractivité belge](#).

<sup>52</sup> Statistiques de consommation d'énergie Statbel.

de production important. En effet, il importe d'être compétitif par rapport à l'étranger dans ce domaine également étant donné la grande importance des exportations pour le secteur du textile. Toutefois, en ce qui concerne les coûts de l'électricité, il importe de distinguer les consommateurs électro-intensifs des consommateurs non électro-intensifs. Les consommateurs non électro-intensifs ont un avantage concurrentiel par rapport à leurs frais énergétiques globaux. Pour les consommateurs électro-intensifs belges, la situation est moins favorable. Leurs frais énergétiques totaux engendrent un problème de compétitivité par rapport à la France, l'Allemagne et les Pays-Bas<sup>53</sup>. Le secteur du textile belge est constitué d'une population d'entreprises très hétérogène, avec des consommateurs de petite et de grande taille.

#### 1.4.4. Règlements

##### Barrières commerciales

En collaboration avec l'industrie et les États membres de l'Union européenne (UE), la Commission européenne a pu identifier une série d'obstacles au commerce de produits textiles mis en place dans certains pays tiers. Une mesure commerciale appliquée par un pays tiers peut devenir un obstacle lorsque l'objectif principal de ce pays est la protection de son marché. Elle peut également le devenir lorsque son objectif est légitime mais que son application entraîne des restrictions inutiles ou injustifiées au regard de cet objectif. Lesdits obstacles affectant le commerce de produits textiles sont repris dans la base de données développée par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour un meilleur accès aux marchés des pays tiers (Market Access database ou « MADB » en anglais)<sup>54</sup>. La plupart ont également été examinés par la Commission, l'industrie de l'UE et les États membres au sein du comité consultatif de l'accès au marché (« Market Access Advisory Committee » ou « MAAC » en anglais) présidé par la DG Commerce de ladite Commission<sup>55</sup>. La délégation belge composée du SPF Affaires étrangères et du SPF Economie a participé aux discussions qui ont été organisées au sein de ce comité sur ces problématiques.

Parmi les obstacles au commerce de produits textiles répertoriés dans la MADB et toujours en vigueur, on trouve e.a :

- les décrets de la Turquie imposant des droits de douanes supplémentaires sur un grand nombre de produits (MADB id. 12260),
- les mesures de surveillance de la Turquie appliquées à divers produits (id. 11226),
- les documents exigés par la Turquie dans le cadre de sa politique d'évaluation des risques (id. 14545),
- les prélèvements compensatoires liés au système généralisé de préférences ou SPG (id. 13923) et les manquements en matière de droits de propriété intellectuelle ou DPI (id. 11227) en Turquie,
- le permis pour l'importation de tissus dits « batik » en Indonésie (id. 12480),
- les normes obligatoires indonésiennes (id. 10126 et 10206),
- les taxes appliquées sur certains textiles (id. 11660) et les manquements en matière de DPI (id. 11264) en Inde,
- les marchés publics (id. 11271) et l'étiquetage (id. 11640) en Russie,
- les normes (id. 10303) et l'interdiction d'importer certains déchets (id. 12962) en Chine,
- les procédures (id. 10185) et l'étiquetage (id. 11281) au Mexique,
- l'enregistrement obligatoire des fabricants (id. 10800) en Egypte,
- la certification de certains produits plastiques (id. 14529) en Arabie Saoudite ou encore
- les licences non automatiques (id. 12800) en Bolivie.

<sup>53</sup> SPF Economie, [Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge](#), décembre 2019.

<sup>54</sup> Commission européenne, [Exporting from the EU - what you need to know](#).

<sup>55</sup> Ce comité est chargé d'examiner sur le plan technique les problèmes d'accès aux marchés des pays tiers.

Pour une partie limitée des obstacles ci-dessus, des intérêts belges ont pu être détectés et défendus e.a. au sein du MAAC. Pour l'ensemble des obstacles ci-dessus, les opérateurs et autres parties prenantes ont encore la possibilité de faire valoir leurs intérêts auprès du SPF Affaires étrangères et du SPF Economie.

À côté des obstacles au commerce, les exportateurs de l'UE peuvent également être confrontés à des mesures de défense commerciale adoptées par des pays tiers. A l'heure actuelle, la Belgique est globalement peu concernée par les enquêtes en cours et mesures en vigueur dans le secteur textile. Pour le moment, les intérêts belges se situent ou pourraient potentiellement se situer au niveau des affaires suivantes :

1. droits antidumping (128,06 USD/MT) appliqués par l'Inde sur les importations de « Nylon Filament Yarn (Multi Filament) » en provenance de l'UE et du Vietnam. Sauf reconduction, les mesures définitives se termineront le 5 octobre 2023 ;
2. enquête de sauvegarde initiée le 30 décembre 2018 par la Turquie sur les importations de « Yarn of nylon or other polyamides ». Le 21 novembre 2019, une mesure définitive dégressive a été instituée pour une durée de trois ans ;
3. trois enquêtes de sauvegarde initiées le 18 septembre 2019 par l'Indonésie sur les importations de plusieurs produits<sup>56</sup> ;
4. enquête antidumping initiée le 24 septembre 2019 par l'Inde sur les importations de « Acrylic Fibre ».

Les cas ci-dessus et toutes les autres procédures affectant des intérêts UE sont reprises dans une base de données gérée par la Commission<sup>57</sup>. Au niveau du Conseil de l'UE, les procédures de défense commerciale menées par des pays tiers peuvent être abordées au groupe des questions commerciales (Working Party on Trade Questions ou WPTQ en anglais). Si ces procédures semblent irrégulières, abusives ou injustifiées, celles-ci peuvent également être abordées au MAAC. Concernant le WPTQ, la Belgique y est représentée par le SPF Economie.

Qu'il s'agisse d'obstacles au commerce ou de mesures de défense commerciale, la résolution des problèmes est basée sur la coopération entre la Commission, l'industrie de l'UE et les États membres.

---

<sup>56</sup> (1) "Yarn (other than sewing thread) of synthetic and artificial staple fibres"; (2) "Fabrics"; (3) "Curtains (Including Drapes), Interior Blinds, Bed Valances, and Other Furnishing Articles".

<sup>57</sup> Commission européenne, [Actions against exports from the EU – cases](#).

## 2. Analyse SWOT

### 2.1. Forces

- Dans l'ensemble, les entreprises de textiles belges présentent une bonne santé financière.
- L'économie belge se caractérise par un cluster textile historique et à forte intensité de connaissances, avec à la fois des producteurs textiles, des fabricants de machines de production textile et des centres de connaissances spécialisés (y compris des collaborations avec le secteur de l'enseignement).
- Outre de nombreuses petites entreprises sans personnel, le secteur du textile belge est également constitué de quelques multinationales qui contribuent à mettre notre pays sur la carte du monde.
- Le taux d'investissement des secteurs « Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure (C13-15) » de la Belgique, est supérieur à celui des pays voisins.
- La Belgique affiche une forte intensité de R&D, supérieure à celle de tous les pays sous-étude.
- En terme d'innovation de procédé, notre pays a compté la deuxième meilleure performance par rapport à ses principaux partenaires commerciaux.
- La Belgique bénéficie d'un avantage comparatif conséquent par rapport aux autres pays examinés pour les fibres textiles végétales, non filées, les revêtements de sol, etc. et les autres fibres synthétiques ou artificielles adaptées au filage.

### 2.2. Faiblesses

- La production industrielle présente une tendance à la baisse depuis 2015.
- La crise économique et financière de 2008-2009 s'est fortement fait ressentir dans le secteur du textile : baisse de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires et de l'emploi entre 2008 et 2017.
- L'importance du secteur décline dans l'industrie manufacturière belge et dans l'UE27.
- Le secteur est fortement dépendant des pays étrangers pour les intrants de production.
- Une baisse de la productivité couplée à une augmentation des coûts salariaux depuis 2016, avec comme conséquence une hausse du CSU qui fragilise la compétitivité coût des secteurs C13-15 en Belgique.
- Sur une longue période (2010-2017), la Belgique affiche une importante contribution négative du facteur capital, couplée à des contributions positives mais plus faibles des facteurs travail et PTF, avec comme conséquence, une croissance négative de la valeur ajoutée par heure travaillée sur la période.
- L'indicateur sur l'origine du contenu en valeur ajoutée de la demande finale belge montre que la Chine a le plus influencé la valeur ajoutée de la production de textile belge, avec une part de 24 %. Cette forte dépendance de la valeur ajoutée belge à la Chine peut comporter des risques en cas de crise (ex. Covid-19).
- Au niveau européen, notre pays est le 3<sup>e</sup> exportateur de textile (part relative de 8,2 %) en 2019. Par rapport à 2010, notre pays occupait déjà la 3<sup>e</sup> place mais sa part s'est quelque peu détériorée avec une diminution de 1,6 point de pourcentage. Néanmoins, cette tendance baissière a été observée auprès des autres pays étudiés.

### 2.3. Opportunités

- L'économie circulaire est un objectif important, notamment le traitement des déchets textiles, une meilleure manipulation des produits chimiques et la recherche de solutions pour les microplastiques.
- La crise du Covid-19 exerce une pression sur la chaîne de valeur mondiale, ce qui pourrait conduire à une offre plus consciente et localisée, réduisant potentiellement la menace concurrentielle des pays asiatiques.
- Une spécialisation plus poussée en se concentrant sur la poursuite de la numérisation des processus de production et de vente, la qualité...

- Les nouvelles façons d'utiliser les textiles (en raison du changement climatique, des problèmes de mobilité liés au vieillissement,...) entraînent de nouveaux développements de produits et la création de nouveaux produits : entre autres dans le domaine des textiles techniques utilisés à des fins nouvelles telles que la sécurité, la santé, l'environnement et le confort. L'innovation est ici la clé.

## 2.4. Menaces

- L'impact de la crise du Covid-19
  - L'incertitude engendrée provoque une réduction des investissements.
  - L'annulation des salons d'exposition, lieux importants pour les textiles d'intérieur notamment.
- Pression de la concurrence de la part des pays où la production est moins chère.
- Barrières commerciales
- Brexit :
  - Le Royaume-Uni est un débouché important pour certains produits spécifiques du secteur du textile (tissus spéciaux, tapis, etc.).
  - Un même Level playing field est nécessaire pour la réglementation, REACH, les normes et standards... mais aussi, par exemple, pour la protection de la propriété intellectuelle.
  - L'influence du taux de change livre/euro.

# Annexe

## Liste des concepts

### Méthode de l'avantage comparatif révélé

L'avantage comparatif révélé (ACR) est basé sur la théorie commerciale ricardienne, qui postule que la structure des échanges entre les pays est régie par leurs différences relatives de productivité. Bien que de telles différences de productivité soient difficiles à observer, une mesure de l'ACR peut être facilement calculée en utilisant les données commerciales pour « révéler » ces différences. Bien que la mesure puisse être utilisée pour fournir une indication générale et une première approximation des atouts d'un pays en matière d'exportation compétitive, les mesures nationales appliquées qui affectent la compétitivité, telles que les droits de douane, les mesures non tarifaires, les subventions et autres, ne sont pas prises en compte dans la mesure ACR.

Les données commerciales utilisées sont basées sur le niveau à trois chiffres de la classification des marchandises CTCl, Révision 3.

La mesure de l'ACR

On dit que le pays A dispose d'un avantage comparatif révélé pour un produit  $i$  donné lorsque le rapport entre ses exportations du produit  $i$  et ses exportations totales de tous les biens (produits) dépasse le même rapport pour l'ensemble du monde :

où

- $P$  représente l'ensemble de tous les produits (avec  $i \in P$ ),
- $X_{Ai}$  représente l'exportation du produit  $i$  par le pays A,
- $X_{wi}$  représente l'exportation mondiale du produit  $i$ ,
- $\sum_{j \in P} X_{Aj}$  représente le total des exportations du pays A (de tous les produits  $j$  dans  $P$ ), et
- $\sum_{j \in P} X_{wj}$  représente le total des exportations mondiales (de tous les produits  $j$  dans  $P$ ).

Lorsqu'un pays a un avantage comparatif révélé pour un produit donné (ACR >1), on en déduit qu'il est un producteur et un exportateur compétitif de ce produit par rapport à un pays qui produit et exporte ce bien à un niveau égal ou inférieur à la moyenne mondiale. Un pays ayant un avantage comparatif révélé pour le produit  $i$  est considéré comme ayant une force d'exportation pour ce produit. Plus la valeur de l'ACR d'un pays pour le produit  $i$  est élevée, plus sa force d'exportation pour le produit  $i$  est importante.

### Statistiques structurelles sur les entreprises

La Direction générale Statistique (Statistics Belgium) mène une enquête sur la structure des entreprises depuis 1996. Les statistiques structurelles annuelles sur les entreprises décrivent la structure, la politique et les performances des entreprises en fonction de leur activité économique. Des informations sont collectées sur l'activité, l'emploi, les revenus, les coûts et les investissements de l'exercice précédent. Ces informations permettent de produire des statistiques comparables, complètes et fiables sur la structure des entreprises au niveau européen. Les statistiques sont importantes pour la mise au point de la politique économique belge et européenne et peuvent également servir de source utile aux entreprises pour évaluer leur position dans un secteur donné.

L'information  $y$  est basée sur un échantillon d'entreprises. Pour les grandes entreprises (pour la plupart), les informations sont collectées par le biais d'une enquête, tandis que pour les autres entreprises (petites pour la plupart), on y utilise des techniques d'imputation fondées sur des données d'enquête (historiques), d'une part, et des données administratives (par exemple, comptes annuels et déclarations TVA), d'autre part. (Source : Statbel)

## Démographie des entreprises

### Entreprises à forte croissance

Une entreprise à forte croissance est une entreprise comptant au moins 10 salariés en t-3, avec un taux de croissance annuel moyen de son personnel supérieur à 10 % par an, sur une période de 3 ans (t-3 à t).

### Taux de survie

Le taux de survie à x ans est calculé à l'aide du nombre d'entreprises établies au cours de l'année t-x qui ont survécu jusqu'à l'année t par rapport au nombre d'entreprises créées au cours de l'année t-x.

La « survie » se produit lorsqu'une entreprise est active en termes d'emploi et/ou de chiffre d'affaires l'année de sa constitution et les x années suivantes. Deux types de survie peuvent être distingués.

- Une entreprise créée au cours de l'année t-x est considérée comme ayant survécu au cours de l'année t si elle est active en termes de chiffre d'affaires et/ou d'emploi à un moment quelconque de l'année t (= survie sans changement).
- Une entreprise est également considérée comme ayant survécu si la ou les unités légales liées ne sont plus actives, mais que leur activité a été reprise par une nouvelle unité légale spécialement créée pour reprendre les facteurs de production de cette entreprise (= survie par acquisition).

### Fusion et acquisition

Une fusion ou une acquisition concerne l'opération par laquelle deux sociétés ne font plus qu'une,

- soit par une fusion dans laquelle elles intègrent habituellement leurs activités, leurs équipes de direction, leurs capitaux propres et leurs dettes, leurs finances et autres domaines,
- soit par une acquisition au cours de laquelle une société reprend une autre société.

Les données relatives aux fusions et acquisitions proviennent de la base de données Thomson & Reuters qui contrôle la propriété économique au niveau de la société mère restante. Toutes les transactions relatives à l'acquisition d'une participation d'au moins 5 % ou 3 % d'une valeur d'au moins 1 million de dollars US font l'objet d'un suivi, en fonction des critères retenus.

## Les ratios financiers

### Rentabilité

- Bénéfice d'exploitation (9901)/chiffre d'affaires (70) x 100
- Résultat après impôts (9904)/chiffre d'affaires (70) x 100

### Solvabilité

- Capitaux propres (10/15)/passif (17/49) x 100
- Fonds propres (10/15)/total du bilan (10/49) x 100

### Liquidité

- Ratio de liquidité rapide (liquidité au sens strict) = (créances à un an au plus (40/41) + placements (50/53) + disponibilités (54/58)) / (dettes à un an au plus (42/48))
- Ratio de liquidité courante (liquidité au sens large) = (encours (3) + créances à un an au plus (40/41) + placements de trésorerie (50/53) + disponibilités (54/58) + comptes de régularisation (490/1))/ dettes à un an au plus (42/48) + comptes de régularisation (492/3)).

## Liste des graphiques

Graphique 1. L'indice de volume de la production industrielle (ajustée aux fluctuations du calendrier) du secteur C13.....	9
Graphique 2. Évolution de la valeur ajoutée (en volume, 2015) des secteurs C13-15 et de l'industrie manufacturière.....	11
Graphique 3. Part relative des secteurs C13-15 dans la valeur ajoutée européenne, 2008 et 2017 .....	12
Graphique 4. Part des sous-secteurs dans le chiffre d'affaires du secteur C13, en 2017 .....	13
Graphique 5. Part des catégories dans le chiffre d'affaires du sous-secteur C13.9 en 2017 .....	14
Graphique 6. Évolution du chiffre d'affaires 2017/2016 et de la part des sous-secteurs et catégories 2017/2009 .....	15
Graphique 7. Exportations, importations et solde du secteur C13 belge .....	18
Graphique 8. Valeur ajoutée étrangère contenue dans la demande finale intérieure et valeur ajoutée locale contenue dans la demande finale étrangère, en 2015.....	23
Graphique 9. Origine géographique de la valeur ajoutée de la production des secteurs C13-15 belge pour la demande finale en 2015 .....	24
Graphique 10. Pertes d'emplois dans les secteurs C13-15 entre 2000 et 2018 .....	26
Graphique 11. Évolution de l'intensité en R&D des secteurs C13-15.....	28
Graphique 12. Contribution à la croissance moyenne de la VA par heure prestée des secteurs C13-15 .....	29
Graphique 13. Coûts salariaux des secteurs C13-15 .....	30
Graphique 14. Productivité des secteurs C13-15.....	30
Graphique 15. Évolution du coût salarial, de la productivité et du CSU des secteurs C13-15 en Belgique.....	31
Graphique 16. Évolution des CSU des secteurs C13-15.....	31
Graphique 17. Structure des coûts directs et cumulés des sous-secteurs 13A et 13B, 2015.....	33
Graphique 18. Créations, cessations et entreprises actives dans les secteurs C13-14.....	36

## Liste des tableaux

Tableau 1. Ratios financiers du secteur C13 en Belgique .....	16
Tableau 2. Parts relatives des sous-secteurs du C13 les plus exportées par la Belgique et ses principaux partenaires commerciaux .....	19
Tableau 3. Revealed comparative advantage index (composition des groupes de produits de la CNUCED (CTCI Rev. 3) :26+65+84 = C13) et part des exportations belges des sous-secteurs du C13 dans le total des exportations du C13 (en volume), 2018 .....	20
Tableau 4. Taux d'investissement des secteurs C13-15 et de l'industrie manufacturière.....	27
Tableau 5. Entreprises innovantes par type d'innovation dans le secteur de textile (C13), 2012 à 2016 .....	28
Tableau 6. Coût salarial (CS), productivité réelle et CSU des secteurs C13-15.....	31
Tableau 7. Indicateurs de la structure et du fonctionnement de marchés des catégories de la fabrication de textiles, moyenne 2012-2017.....	34

## Liste des figures

- Figure 1. Principales destinations des exportations du secteur C13 des pays étudiés en 2018... 19
- Figure 2. L'économie circulaire dans la fabrication de textile et de vêtements..... 38